

**Procès-verbal de la réunion du CTS  
INRAP Direction interrégionale Centre Ile-de-France  
mardi 4 novembre 2014**

**Lieu de la Réunion :** Pantin (93)

**Pour la parité syndicale :**

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture), Titulaire	Présente
Sylvie SERRE (SNAC-FSU), Titulaire	Présente
Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU), Titulaire	Présente
Thomas MAZIERE (CNT), Titulaire	Présent
Pascal RAYMOND (CGT Culture), Suppléant	Présent
Patrice WUSCHER (CGT Culture), Suppléant	Absent
Cécile MONCHABLON (CGT Culture), Titulaire	Absente
Dorothee LUSSON (SNAC-FSU), Suppléante	Présente
Edith RIVOIRE (SNAC-FSU), Suppléante	Présente
Frédéric BLASER (CNT), Suppléant	Présent

**Expert pour les organisations syndicales :**

Fabrice MARTI (CNT)	Présent
---------------------	---------

**Pour la parité administrative :**

Marie-Christiane CASALA	Présente
Pierre VALLAT	Présent
Gilles MARTIN	Présent

## **Ordre du jour**

I.	Approbation de l'ordre du jour.....	3
II.	Approbation du PV du CTS du 6 août 2013 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais).....	3
III.	Approbation du PV du CTS du 2 octobre 2013 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais).....	4
IV.	Tableau de suivi des points du CTS.....	4
V.	Budget 2014 et Budget 2015 prévisionnel/Dotation de matériel en région et dans d'autres interrégions, mutualisation, répartition entre centres. ....	37
VI.	Plan de charge prévisionnel 2015.....	37
VII.	Impact sur l'organisation du montage des équipes et des mouvements de personnel.....	50
VIII.	Organisation DIR : liens fonctionnels.....	50
IX.	Implantation des bases et état de la question SPSI.....	60
X.	Point d'étape des relations avec le Service Régional de l'Archéologie d'Ile-de-France. ....	60
XI.	75/25 bilan.....	61

*La séance est déclarée ouverte à 10 heures 15, le CTS pouvant valablement délibérer.*

*Les participants se présentent tour à tour*

## **I. Approbation de l'ordre du jour**

Suite à la réception du courriel de Marie-Christiane Casala du 3 novembre, Sylvie SERRE (SNAC-FSU) indique que les organisations syndicales souhaitent obtenir des informations sur la planification des postes d'assistants opérationnels en région Centre.

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'il était prévu d'aborder ce point lors du présent CTS.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** regrette que des documents n'aient pas été fournis pour l'ensemble des points de l'ordre du jour de la présente réunion.

**Marie-Christiane CASALA** précise que des informations supplémentaires seront fournies aux élus durant la réunion.

Selon Sylvie SERRE (SNAC-FSU), il est préférable, pour les organisations syndicales, de disposer de documents en amont afin de pouvoir les étudier en profondeur et se concerter à leur sujet.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle que les organisations syndicales souhaitent également connaître le bilan de l'AREP 1.

**Marie-Christiane CASALA** communiquera ce bilan aux élus.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** propose d'ajouter ce point au tableau de suivi du CTS.

**Marie-Christiane CASALA** prend note de cet ajout.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande si la question de l'évolution des postes de Directeurs adjoints et d'Administrateurs sera abordée.

**Marie-Christiane CASALA** répond par l'affirmative.

*Ces considérations étant prises en compte, l'ordre du jour est approuvé.*

## **II. Approbation du PV du CTS du 6 août 2013 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)**

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)**, qui était secrétaire de séance lors de la réunion du 6 août 2013, transmettra ses remarques portant sur le PV à la Direction avant la prochaine séance.

**Frédéric BLASER (CNT)** indique que l'organisation syndicale à laquelle appartient Alexandre Fontaine doit être corrigée. Il s'agit de la CNT, non du SNAC-FSU.

*L'approbation du PV du 6 août 2013 est reportée.*

### III. Approbation du PV du CTS du 2 octobre 2013 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)

*A la demande de Sylvie SERRE (SNAC-FSU), l'approbation du PV du 2 octobre 2013 est reportée.*

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** propose de désigner le secrétaire de séance.

Aucun secrétaire n'ayant été désigné pour la séance du 13 octobre 2014, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** propose d'assumer cette fonction *a posteriori*.

*Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) est désignée secrétaire de séance.*

### IV. Tableau de suivi des points du CTS

**Marie-Christiane CASALA** constate que le tableau de suivi des points du CTS n'a guère changé depuis son dernier examen.

#### Centre de Saint-Cyr-en-Val

Alors qu'une partie du budget de l'établissement a bien été réservée à la réparation des volets roulants du centre de Saint-Cyr-en-Val, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate qu'aucun devis n'a encore été demandé pour effectuer cette réparation. Certains bureaux sont aveugles, d'autres ne sont pas sécurisés, etc. Il est donc urgent d'agir. **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande si le budget nécessaire sera bien mobilisé avant la fin de l'année pour permettre le déclenchement de ces travaux. Par ailleurs, ces travaux devant être réalisés de façon régulière du fait de l'usure des volets roulants, il serait préférable de mieux anticiper cette dépense.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle qu'il faut distinguer les budgets d'investissement DIR des budgets d'investissement gérés en direct. En l'occurrence, ces travaux relèvent d'un budget géré en direct. **Marie-Christiane CASALA** précise que des devis ont bien été demandés, mais qu'ils l'ont été tardivement car l'enveloppe budgétaire nécessaire n'a été débloquée qu'au moment du BR2. En effet, à l'occasion de la conférence budgétaire, **Marie-Christiane CASALA** a insisté sur les problèmes qui se posaient dans plusieurs bureaux du centre de Saint-Cyr-en-Val, et obtenu un accord de principe sur ce sujet.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** s'enquiert de la date de publication du BR2.

**Marie-Christiane CASALA** indique que le BR2 a été publié début octobre.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande si les travaux pourront être lancés.

**Marie-Christiane CASALA** le lui confirme, à condition que les devis soient acceptés dans les délais.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande si les devis demandés ont été reçus.

**Marie-Christiane CASALA** répond par la négative.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** signale que les agents s'étonnent de la lenteur de cette action, alors que ces travaux sont demandés depuis longtemps, et que leur nécessité ne soulève aucun doute.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que le budget permettant le lancement de ces travaux n'a été débloqué que récemment. Elle reconnaît toutefois les inconvénients de cette situation, notamment pour les agents qui travaillent dans les bureaux concernés.

Pour **Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)**, cette situation pèse en réalité sur l'ensemble du centre.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande si, à partir de maintenant, la dépense liée à la réparation des volets sera prévue chaque année.

**Marie-Christiane CASALA** indique qu'un accord a été obtenu pour le lancement, sur la base du BR2, du remplacement de plusieurs volets roulants dont le nombre reste à définir. Les bureaux aveugles passeront en priorité. **Marie-Christiane CASALA** rappelle en outre que des rondes sont effectuées chaque soir à Saint-Cyr-du-Val.

Si tous les volets ne sont pas réparés en 2014, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** juge nécessaire de prévoir un système de financement *ad hoc* pour 2015 comme pour les années suivantes.

**Marie-Christiane CASALA** indique que le SAGI devra se tourner vers le propriétaire des lieux pour gérer ce problème.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande si la suite des travaux pourra être enclenchée sur la base du BP 2015.

**Marie-Christiane CASALA** répond que le BP 2015 ne comporte pour l'instant aucune certitude sur ce sujet.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle que ces réparations sont demandées depuis plusieurs années. Il en va de même à Tours, d'ailleurs, où un problème semblable se pose.

**Marie-Christiane CASALA** demande si les travaux ont démarré à Tours.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** répond par l'affirmative. Néanmoins, certains agents travaillent dans un bureau aveugle depuis quatre ans. Les organisations syndicales suivront donc de près le déroulement des travaux.

**Marie-Christiane CASALA** indique que ces travaux se dérouleront sur deux tranches : l'une en 2014, l'autre en 2015.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande si le bail de Saint-Cyr-en-Val comporte une obligation d'entretien pour le propriétaire.

**Marie-Christiane CASALA** le lui confirme. C'est pour cette raison que le SAGI entend désormais se rapprocher du propriétaire des lieux.

**Thomas MAZIERE (CNT)** s'étonne de l'aspect tardif de ce rapprochement.

**Marie-Christiane CASALA** souligne qu'elle a insisté auprès du SAGI sur la nature urgente de la situation de Saint-Cyr-en-Val.

*Pascal RAYMOND (CGT Culture) rejoint la séance à 10 heures 40.*

**Marie-Christiane CASALA** a également soulevé auprès du SAGI le problème d'évacuation qui se pose aujourd'hui à Tours.

**Thomas MAZIERE (CNT)** s'enquiert des résultats de la démarche menée par le SAGI auprès du propriétaire de Saint-Cyr-en-Val.

**Marie-Christiane CASALA** ne sait pas si cette démarche a été engagée ou non.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** souhaite qu'un bilan soit effectué sur ce sujet dès que possible.

**Marie-Christiane CASALA** indique que le SAGI comptait se rapprocher du propriétaire une fois les réparations les plus urgentes réalisées.

#### Centre de Tours

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** signale que la demande de ventilation en salle serveur dans les locaux de Tours peut être retirée du tableau de suivi. En effet, un climatiseur a été mis en place dans cette salle en mai 2014. Par ailleurs, une nouvelle ligne réseau a été installée. **Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** suggère néanmoins de ne pas retirer le point portant sur le « problème informatique » du tableau de suivi. Enfin, elle annonce que la construction d'un laboratoire de photographie commencera le 15 novembre.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que les questions informatiques de l'INRAP sont gérées au niveau national.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** estime que les organisations syndicales peuvent tout de même émettre des demandes dans ce domaine.

**Marie-Christiane CASALA** en convient mais ajoute qu'elle n'a pas la main sur ces questions.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** regrette que le niveau national ne comprenne pas toujours les besoins locaux en matière de matériel informatique.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que les budgets disponibles ne permettent pas toujours de répondre aux besoins de tous. Des arbitrages sont nécessaires.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** objecte que ces besoins n'impliquent pas systématiquement la mobilisation de budgets supplémentaires.

### Situation DAO/PAO et bilan UDS Tours

**Marie-Christiane CASALA** indique qu'une réponse a été apportée au niveau national à la question des UDS.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** le confirme. Les UDS ayant été supprimées, ce point pourra être retiré du tableau de suivi. Néanmoins l'absence de communication officielle sur ce sujet est regrettable.

La lettre de mission de l'actuel correspondant en charge de l'UDS de Tours prendra fin le 31 décembre. Par la suite, l'expérimentation ne sera pas renouvelée.

**Marie-Christiane CASALA** indique que cette mission se poursuivra sous une forme nouvelle.

Selon **Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)**, contrairement à ce qui a été annoncé, cette poursuite n'aura pas lieu.

**Marie-Christiane CASALA** estime qu'un poste de correspondant en charge du numérique reste nécessaire parmi les DAO/PAO.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** conteste ce point. Elle répète que les organisations syndicales n'ont reçu aucune information officielle sur ce sujet.

**Marie-Christiane CASALA** en déduit que ce sujet n'a pas été traité par les instances nationales de l'INRAP.

Selon **Thomas MAZIERE (CNT)**, le principe de « poste référent » mentionné par Marie-Christiane Casala a été abandonné.

**Marie-Christiane CASALA** a cru comprendre qu'une décision nationale avait été prise concernant le fonctionnement des unités DAO-PAO suite à l'expérimentation des UDS.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** indique que, selon les dernières informations reçues, l'idée d'un poste de correspondant a été abandonnée pour éviter les redondances avec les postes de référents SIG.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** cherchera à obtenir des éclaircissements sur ce sujet.

**Thomas MAZIERE (CNT)** estime qu'un bilan des UDS devrait être effectué.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** souligne que Sylvie Eusébe a dressé un bilan de ces unités, mais que ce bilan a été rejeté par le CS.

**Marie-Christiane CASALA** croit qu'un mode de fonctionnement semblable à celui des UDS pourrait être conservé suite à la suppression de ces unités, avec le maintien d'un poste de correspondant, ce qu'elle juge d'ailleurs positif.

Pour **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)**, ce poste est inutile. En effet, les cellules des plateaux techniques DAO/PAO se réunissent régulièrement avec leur AST. Celui-ci détermine ensuite

des priorités de travail que les agents se répartissent entre eux. Un référent ne serait d'aucune utilité.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** indique que le bilan des UDS établi par Sylvie Eusèbe a été rejeté par le CS car il avait été réalisé exclusivement par des personnes impliquées dans ces unités.

**Marie-Christiane CASALA** estime qu'un bilan est nécessairement présenté d'une certaine façon par la personne qui s'en charge.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** objecte qu'un bilan réalisé uniquement par des personnes qui avaient intérêt à ce que ces unités perdurent ne pouvait qu'être biaisé.

Le CS a donc demandé à Sylvie Eusèbe de produire un bilan plus objectif, sans résultat pour l'instant.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** constate que cette situation a créé des tensions sur le terrain.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** considère qu'un service peut tout à fait fonctionner sans obéir à une structure pyramidale.

**Marie-Christiane CASALA** estime au contraire qu'il est préférable de s'adresser à un interlocuteur plutôt qu'à l'ensemble d'un service.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle que les DAO sont tenus de rendre des comptes aux responsables d'opération. Si des arbitrages s'avèrent nécessaires entre les différentes opérations prévues, il incombe à l'AST de les assurer. Introduire un échelon hiérarchique supplémentaire – qui ne pourra servir qu'à quelques-uns, à la DIR CIF, par exemple - ne revient donc qu'à générer inutilement de la complexité dans un système simple et efficace.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que quatre expérimentations UDS ont eu lieu en France. Cette question ne concerne donc pas uniquement la DIR CIF. Des conclusions en ont été tirées au niveau national, qui n'ont pas été, visiblement, communiquées aux organisations syndicales.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** souligne que les élus souhaitent obtenir un éclaircissement sur ce sujet.

**Marie-Christiane CASALA** indique que ce point est maintenu dans le tableau de suivi dans l'attente d'informations complémentaires.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle que la création et l'évolution des postes DAO/PAO soulevaient déjà des problèmes avant la création des UDS.

Selon **Fabrice MARTI (CNT)**, de façon générale, ajouter des échelons hiérarchiques ne peut que créer des problèmes supplémentaires.

**Frédéric BLASER (CNT)** signale que cette observation vaut également pour la réorganisation de l'Île-de-France.



**Marie-Christiane CASALA** juge au contraire nécessaire de bien coordonner les unités de travail, y compris dans les organisations non pyramidales.

**Fabrice MARTI (CNT)** rappelle que plusieurs expérimentations ont été effectuées pour modifier les organigrammes. A chaque fois, l'ajout d'un échelon hiérarchique a entraîné la régression d'un agent dans l'organigramme concerné. De plus, alors que les bilans de ces expérimentations ont été rarement positifs, nombre d'entre elles ont été pérennisées.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** constate que l'établissement tente régulièrement de cloisonner des activités en fonction de critères soi-disant objectifs, or ce cloisonnement n'a pas lieu d'être en archéologie ni dans d'autres disciplines scientifiques. Ainsi le CERN, qui emploie pourtant 11 000 salariés, n'obéit absolument pas à une structure pyramidale.

De même, les unités de travail de l'INRAP rassemblent des agents dotés d'une grande variété de profils et qui travaillent en réseau.

Pour **Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)**, au sein de l'INRAP, l'unité de travail représente le niveau opérationnel et l'AST son représentant hiérarchique. Il n'est donc pas nécessaire de fragmenter les structures existantes pour créer des échelons hiérarchiques supplémentaires.

**Fabrice MARTI (CNT)** constate que depuis les années 1970 ce mode d'organisation du travail est de plus en plus remis en cause par les spécialistes.

**Marie-Christiane CASALA** estime que, compte tenu de la taille des unités de travail de l'INRAP - qui rassemblent parfois 80 à 90 personnes - , une fragmentation en sous-unités se produit inévitablement.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** objecte que cette fragmentation n'a rien de figé : elle varie selon l'évolution des personnels, des projets, etc.

**Marie-Christiane CASALA** en déduit que les unités de travail fonctionnent en mode projet.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** le lui confirme.

**Thomas MAZIERE (CNT)** constate que l'obligation, pour les AST, de ne pas dépasser un nombre défini d'agents à gérer entraîne de nombreuses complications sur le terrain (mise en concurrence, tensions, etc.).

**Fabrice MARTI (CNT)** signale une incohérence dans la position de la Direction : tout agent peut être responsable d'opération, technicien, spécialiste, etc. selon les projets. Or la volonté de resserrer la structure hiérarchique entre en contradiction avec cette souplesse.

**Marie-Christiane CASALA** estime au contraire que la mise en place d'une nouvelle unité n'implique pas forcément un cloisonnement des effectifs.

**Fabrice MARTI (CNT)** objecte qu'il en va toujours autrement dans les faits.

**Thomas MAZIERE (CNT)** indique que, sur le terrain, les unités se font et se défont au fil des projets.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** signale que ce manque de confiance envers les agents a des conséquences néfastes sur l'organisation de travail (inaction, manque de productivité, etc.). Cette hiérarchisation à outrance est contre-productive.

**Marie-Christiane CASALA** précise que l'INRAP est l'organisation la moins hiérarchisée qu'elle connaisse.

Pour **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)**, c'est justement ce fonctionnement non hiérarchisé que la Direction de l'établissement tente de supprimer au profit d'une organisation pyramidale.

**Fabrice MARTI (CNT)** ajoute que plusieurs personnes songent depuis longtemps à imposer une telle organisation, sans jamais y être parvenues jusqu'à présent.

**Thomas MAZIERE (CNT)** le confirme : la hiérarchisation a toujours été refusée par les organisations syndicales.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** précise que le fonctionnement hiérarchique de l'archéologie en général et de l'INRAP n'a rien de traditionnel. Ainsi, sur le terrain, l'identité du chef (technicien, géomorphologue, DAO, etc.) varie selon les projets et selon les compétences qu'ils requièrent.

Selon **Marie-Christiane CASALA**, l'INRAP reste une structure peu hiérarchisée.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** indique que les élus souhaitent qu'elle reste ainsi.

**Frédéric BLASER (CNT)** constate que cette situation a évolué depuis la réorganisation.

**Marie-Christiane CASALA** souligne que la question de la confiance a été abordée au siège le 3 novembre, à l'occasion de la restitution de l'étude du cabinet ILO Conseil sur la prévention des risques psychosociaux.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** précise que le propos des élus n'a pas pour but de refuser toute forme de hiérarchisation à l'INRAP. Les élus pointent du doigt, en revanche, les nombreux dysfonctionnements qu'entraîne la multiplication des intermédiaires dans la prise de commande d'appareils pour le terrain.

**Marie-Christiane CASALA** partage ce diagnostic. Toutefois, si toutes les demandes ne doivent pas systématiquement remonter jusqu'à la Direction, elles doivent dépendre d'un responsable donné.

Selon **Frédéric BLASER (CNT)**, plus les décideurs sont éloignés du terrain, moins leur avis est pertinent.

**Marie-Christiane CASALA** en convient, d'où la nécessité de déterminer un interlocuteur bien placé susceptible d'articuler les besoins du terrain avec les contraintes de moyens de

l'établissement. Les décisions ne peuvent être prises sur les chantiers seuls, par les seuls responsables d'opération.

**Sylvie FERRE (SNAC-FSU)** objecte qu'il n'est jamais arrivé qu'un responsable d'opération prenne des décisions seul.

**Frédéric BLASER (CNT)** déplore l'absence de réflexion sur le coût représenté par les ajouts d'échelons hiérarchiques dans les organigrammes.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** constate que les agents ne comprennent pas pourquoi leurs demandes de jours supplémentaires de fouilles sont fréquemment rejetées alors qu'un budget est mobilisé pour ajouter des strates hiérarchiques aux organigrammes.

**Marie-Christiane CASALA** ne croit pas que l'INRAP soit suradministré.

**Frédéric BLASER (CNT)** objecte que l'établissement compte trois fois plus de dirigeants et trois fois plus de planificateurs qu'avant la réorganisation.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle que les élus ont souhaité que leur soient communiqués les liens fonctionnels de la DIR, sans succès.

*La séance est interrompue de 11 heures 15 à 11 heures 20.*

#### Plan de réorption des rapports de fouille en retard

**Dorothée LUSSON (SNAC-FSU)** ne comprend pas le deuxième paragraphe du bilan des rapports de fouille en retard. En effet, ce paragraphe évoque « 135 rapports en retard et 21 rapports qui devront être également terminés fin 2014 mais qui ne sont pas encore en retard ».

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'il s'agit de rapports dont les échéances n'ont pas encore été atteintes mais pour lesquels une vigilance est nécessaire.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** s'enquiert des raisons de ces retards et souhaite savoir si la nature de celles-ci a évolué.

**Marie-Christiane CASALA** indique que ces raisons sont de deux sortes :

- Les jours-hommes nécessaires à la constitution des rapports ont été consommés. Faute de ré-abondement, la finalisation de ces rapports a été suspendue.
- Des difficultés de coordination se sont présentées entre les différents contributeurs autour de l'organisation de la post-fouille.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** observe que cette situation évolue peu. Ainsi, la DIR CIF compte aujourd'hui 135 rapports en retard, dont 110 en Ile-de-France et 25 en région Centre. Or, en 2011, elle en comptait 126 en tout. En réalité, la finalisation des rapports en retard entraîne la suspension d'autres rapports, qui prennent eux-mêmes du retard, etc. Les démarches mises en place par l'INRAP pour résorber ces retards ne semblent pas aboutir.

**Marie-Christiane CASALA** indique que la Direction entend accélérer cette résorption en 2014. Elle vise ainsi la finalisation de 50 rapports en retard par an sur les trois ans à venir.

Selon **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)**, cette finalisation entraînera forcément une prise de retard pour d'autres rapports en cours de réalisation.

**Marie-Christiane CASALA** juge donc nécessaire d'assurer un meilleur suivi de cette démarche.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande quels sont les rapports compris dans les 135 rapports en retard : s'agit-il de nouveaux retards, ou des retards cumulés dans les années précédentes ?

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'il s'agit des retards cumulés dans les années précédentes.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** demande si le nombre de nouveaux rapports en retard par an est connu de la Direction.

**Marie-Christiane CASALA** n'est pas en mesure de répondre à cette question en séance.

**Dorothée LUSSON (SNAC-FSU)** trouve qu'il serait intéressant de disposer, chaque année, du nombre actualisé de rapports en retard.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** en convient. De la sorte, l'établissement pourrait savoir si la résorption des retards avance ou non.

**Marie-Christiane CASALA** objecte que l'avancée de cette résorption est une certitude. Si les 21 rapports qui ne comptent pas encore aujourd'hui parmi les rapports en retard venaient à s'ajouter aux 135 existants, le nombre de rapports en retard s'élèverait à 156. A l'aide d'un meilleur suivi de la post-fouille, et à raison de 50 rapports en retard finalisés par an, ces retards pourraient néanmoins être absorbés sur trois ans.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** s'enquiert de la part de retard causée, dans la réalisation des rapports, par le manque d'effectifs dont souffrent les unités de PAO.

Selon **Marie-Christiane CASALA**, cette part est minime. De plus, lors de la conférence budgétaire, elle a demandé à pouvoir mobiliser des CDD en DAO/PAO pour accélérer la résorption des retards. Les enveloppes correspondantes seront définies en même temps que le budget 2015.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** estime que des recrutements en CDD devraient être prévus de toute façon pour assurer les remplacements nécessaires en DAO/PAO.

**Marie-Christiane CASALA** indique que son propos portait sur une demande de moyens supplémentaires.

Selon **Thomas MAZIERE (CNT)**, il serait bon d'empêcher la diminution des moyens existants.

Compte tenu du manque d'effectifs en DAO/PAO, **Pascal RAYMOND (CGT Culture)** estime qu'il sera difficile de finaliser les 21 rapports susmentionnés avant la fin de l'année.

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît les problèmes que rencontre actuellement la DAO/PAO.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** estime que le rapport fourni ne donne pas une image fiable des retards pris en matière de réalisation de rapports.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** se félicite que des moyens aient été réattribués pour résorber les retards.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** s'enquiert du nombre de retards dus à des déficits de moyens jours-hommes.

**Marie-Christiane CASALA** indique qu'à des degrés divers, presque tous les retards sont dus à ce problème.

**Frédéric BLASER (CNT)** rappelle que l'INRAP connaît actuellement une baisse d'activité. Si l'activité reprend, le programme de résorption des retards ne pourra pas être tenu.

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît qu'une adaptation sera nécessaire.

*Pierre VALLAT rejoint la séance à 11 heures 35.*

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** ajoute que plusieurs rapports ont été finalisés grâce aux jours NAF qui leur ont été consacrés. Lorsque les agents ne pourront plus disposer de ces jours NAF, la situation se compliquera fortement.

**Pierre VALLAT** souligne que le taux de résorption des rapports en retard varie selon les périodes. Ainsi, il diminue si plusieurs échéances de rapports en cours de réalisation tombent en même temps.

**Marie-Christiane CASALA** indique que les rapports en retard sont une priorité pour le directeur de l'établissement. Des agents sont affectés à cette tâche, qui est prévue dans le plan de charge « fouilles ». Néanmoins, des arbitrages seront toujours nécessaires.

**Pierre VALLAT** précise que toute une liste d'agents a été prévue pour la restitution des rapports en retard. Deux problèmes se posent ensuite dans l'organisation de cette tâche : la nécessité de réabonder les jours-hommes et la disponibilité fluctuante des agents.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** en déduit que la résorption des retards n'a pas été avancée grâce aux NAF.

**Pierre VALLAT** le lui confirme. Certains agents ont ainsi été autorisés à dépasser les jours de ré-abondement alloués à cette tâche. Il n'a pas été nécessaire de recourir aux NAF.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande combien de rapports sur les 135 susmentionnés n'ont plus de budget sur lequel s'appuyer.

**Pierre VALLAT** répond qu'initialement, en 2010, soixante opérations manquaient de moyens. Le déficit originel s'élevait ainsi à 2 500 jours-hommes environ.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** remarque que le BP 2015 prévoit une baisse de 8 % du budget jours-hommes par rapport au budget 2014. Dès lors, la résorption des retards apparaît compromise.

**Pierre VALLAT** indique que la réattribution en jours-hommes sera moins forte en 2015 du fait de l'avancée de cette résorption. En effet, à ce jour, il ne manque plus que 935 jours-hommes pour réabsorber les rapports en retard.

**Marie-Christiane CASALA** précise que ces 935 jours-hommes sont prévus dans le budget.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** en déduit que les 18 500 jours-hommes prévus au budget dans les opérations courantes comprennent 935 jours-hommes prévus pour la résorption des retards.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** doute qu'il soit possible de finaliser 50 rapports en retard dans l'année avec seulement 935 jours-hommes.

Selon **Pierre VALLAT**, bien qu'il soit nécessaire, budgétairement, de fixer un nombre de jours-hommes à l'année, certains rapports sont parfois décalés d'une année sur l'autre.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** estime que ce décalage est constant depuis 2011.

Selon **Pierre VALLAT**, l'augmentation des réattributions de jours-hommes qui se produit depuis deux ans entraînera à l'avenir un renforcement de ce décalage.

**Thomas MAZIERE (CNT)** doute également de la possibilité pour l'établissement de résorber les retards avec un budget de personnel réduit.

**Marie-Christiane CASALA** répète que les jours-hommes nécessaires à la résorption des retards ont été intégrés dans le BP 2015. Ces moyens ont été évalués par Pierre Vallat en concertation avec les responsables d'opération.

**Pierre VALLAT** le confirme : toutes les personnes concernées ont contribué à ce projet.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** considère néanmoins qu'il sera difficile de résorber les retards avec des moyens réduits, compte tenu de la part d'imprévus qui subsiste toujours (accidents, etc.) et du manque d'effectifs en PAO.

**Pierre VALLAT** insiste sur le fait qu'il tente aujourd'hui de régler au mieux le problème des rapports en retard et d'aider tous les agents qui éprouvent des difficultés à réaliser cette tâche. **Pierre VALLAT** est surpris de voir les élus s'opposer à la Direction sur un tel sujet.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** objecte que des CDD devraient être prévus pour remplacer les absences dont souffrent aujourd'hui les DAO/PAO. Or la Direction ne mobilise pas de moyens supplémentaires pour remédier à ce problème.

**Marie-Christiane CASALA** répète que la Direction est consciente des problèmes liés aux DAO-PAO. Des CDD supplémentaires devront être prévus dans le budget 2015.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** est persuadé que le nombre de rapports en retard s'élèvera à 156 fin 2014.

**Marie-Christiane CASALA** s'étonne de voir les élus aussi pessimistes sur ce sujet.

**Pierre VALLAT** précise qu'une dizaine d'agents sont en charge de la PAO en Ile-de-France (à 80 % ou 100 %). Si un agent venait à manquer, la Direction tâcherait de combler cette absence.

Selon **Pascal RAYMOND (CGT Culture)**, le choix de la Direction de reclasser en PAO, par le biais de la formation professionnelle, des agents qui sont parfois physiquement et mentalement affaiblis est contestable. En outre, dans les faits, il est faux de dire que dix agents sont aujourd'hui en charge de la PAO en Ile-de-France.

**Pierre VALLAT** conteste ce propos.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** constate qu'une personne et demie seulement se charge de la PAO à La Courneuve.

**Pierre VALLAT** indique que des moyens seront prévus, conformément à l'avancée de la restitution des rapports.

Pour **Pascal RAYMOND (CGT Culture)**, ce n'est qu'un effet d'annonce.

**Fabrice MARTI (CNT)** constate que le BP 2015 prévoit 16 ETP de moins qu'en 2014, ce qui est inquiétant.

Pour **Marie-Christiane CASALA**, le principal sujet d'inquiétude que pose le BP 2015 est lié à l'activité : les jours-hommes prévisionnels d'activité n'occuperont pas l'intégralité des agents du CIF. Néanmoins, cette situation permettra à la Direction de réorienter si nécessaire certains agents sur la réalisation de rapports en retard.

Par ailleurs, le fait que la Direction n'ait pas mobilisé de CDD quinze jours après avoir pris connaissance de l'arrêt de travail d'un agent de DAO/PAO ne prouve nullement qu'elle n'entend pas remédier à ce problème.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** objecte que les accidents du travail sont censés être traités en 48 heures.

**Marie-Christiane CASALA** répond que la Direction n'a pas connaissance de la durée de l'immobilisation de l'agent concerné immédiatement après l'accident.

**Pierre VALLAT** rappelle qu'il est difficile de trouver des personnes capables de faire de la PAO et encore plus difficile d'en trouver qui soient rapidement opérationnelles. Le propos que **Pierre VALLAT** tenait plus haut n'avait rien d'un effet d'annonce. Il essaie effectivement de gérer ces problèmes au quotidien.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** insiste sur le fait que les moyens nécessaires à la résorption des retards ne sont pas prévus par la Direction.

**Pierre VALLAT** n'est pas d'accord avec cette analyse. Il précise par ailleurs que tous les retards ne sont pas équivalents : certains dossiers n'ont besoin que de 10 à 20 jours-hommes pour être finalisés. Quelques retards conséquents existent mais ils ne sont pas majoritaires.

**Marie-Christiane CASALA** indique que les moyens ont été attribués pour la somme des « cas par cas », non sous la forme d'une enveloppe fermée à répartir sur les rapports en retard. Compte tenu des prévisions de non-activité qui seront établies et du niveau de priorité attaché à chacun des dossiers, des jours-hommes pourront être ajoutés si nécessaire au BR1.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** considère qu'il faudra aborder ce sujet de nouveau.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que la détermination du nombre de jours-hommes a fait l'objet d'un suivi très fin durant l'année 2014.

**Pierre VALLAT** le confirme. La Direction s'est attachée à étudier ces dossiers au cas par cas.

Selon **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)**, si les jours-hommes consacrés à cette tâche ont été comptés dans les jours-hommes d'activité prévus au BP, ces derniers s'en trouvent en réalité réduits. De plus, la question se pose toujours de savoir si les agents auront ou non recours aux NAF pour mener à bien cette tâche.

**Pierre VALLAT** rappelle que les agents ne sont pas tenus de recourir aux NAF. Cette possibilité peut être étudiée dans certains cas, mais l'essentiel est que des jours-hommes aient été octroyés par dossier à chaque agent concerné et que des ré-abondements de jours-hommes soient toujours possibles.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** en prend note.

**Frédéric BLASER (CNT)** s'enquiert du nombre de rapports en retard dont la validation est programmée pour 2015.

**Pierre VALLAT** répond que ces rapports sont au nombre de 30. Il précise qu'un nouvel agent a été recruté pour la PAO. Il sera en poste à partir de début 2015.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** rappelle que La Courneuve ne dispose aujourd'hui que de 2,5 ETP pour assurer la PAO, et sur ces 2,5 ETP un agent est mobilisé en permanence sur une opération particulière.

**Pierre VALLAT** répond que cette mobilisation est ponctuelle.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** y voit tout de même la cause de l'accumulation des rapports en attente de PAO.



**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** constate que la région Centre a pâti d'une certaine manière de l'accumulation des retards survenus en Ile-de-France. Des solutions précaires ont été trouvées chaque année pour les dossiers en retard, ce qui a eu un impact négatif sur les agents.

**Pierre VALLAT** encourage les élus à lui signaler tous les cas qui posent problème. Le nombre de rapports en retard et le volume de ces retards sont moindres en région Centre qu'en Ile-de-France. Certains de ces retards sont toutefois difficiles à rattraper car ils concernent des rapports d'agents qui ne sont plus à l'Inrap. Un bilan a été dressé récemment sur ce sujet avec la DST.

**Pierre VALLAT** indique qu'il réagit vivement sur ce sujet car il fait tout pour améliorer cette situation.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** réagit vivement également car il n'en a pas l'impression. En témoigne notamment la manière dont les jours-hommes sont distribués : les agents qui en demandent 40 n'en obtiennent que 20, etc.

**Pierre VALLAT** objecte que la Direction fait ce qu'elle peut avec les moyens dont elle dispose.

Selon **Pascal RAYMOND (CGT Culture)**, un agent qui demande 40 jours-hommes et n'en obtient que 20 verra forcément son travail bloqué.

**Pierre VALLAT** indique que les personnes bloquées peuvent toujours demander à la Direction de bénéficier d'un temps supplémentaire. Les refus sont loin d'être systématiques.

## PAS

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate que, dans le document qui leur a été fourni, le projet de synthèse de [nom anonymé] apparaît à la fois dans la catégorie « néolithique » et dans la catégorie « protohistoire ».

**Pierre VALLAT** croit que ce projet entre dans ces deux catégories mais reconnaît qu'une coquille a pu se glisser ici.

De même, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** signale que la publication de [nom anonymé] intitulée *Les sites ruraux du second âge du Fer ...* figure à la fois dans la catégorie « protohistoire » et dans la catégorie « antiquité ».

C'est une erreur. **Pierre VALLAT** en prend note.

Dans la catégorie « organisation de colloques », **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate qu'une seule personne est mentionnée pour l'organisation, à Chartres, du congrès de la SPÉCAG de 2014.

**Dorothée LUSSON (SNAC-FSU)** répond qu'il s'agit du porteur du projet.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** se félicite de la diffusion de cette liste des projets en cours et suggère que cette diffusion soit élargie à l'ensemble des agents.

**Marie-Christiane CASALA** accepte cette proposition. Elle demande s'il vaut mieux que cette diffusion soit réalisée par voie d'affichage.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** répond par l'affirmative mais ajoute qu'une diffusion parallèle par mail serait bienvenue.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** s'enquiert de la décision prise par la Direction concernant les jours PAS en 2015.

**Pierre VALLAT** répond que cette information figure à la fin du document.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** approuve le choix de la Direction d'une présentation des projets par ordre chronologique.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande s'il ne serait pas préférable de transmettre la liste aux agents après la communication des abondements et ré-abondements 2015.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** estime préférable de livrer un état des lieux, à date, dès maintenant.

**Pierre VALLAT** la rejoint d'autant plus sur ce point qu'un deuxième arbitrage sera nécessaire pour décider des abondements et ré-abondements de 2015. Pour le premier arbitrage, la Direction a soutenu l'ensemble des PAS. En cas de retard pris dans la livraison d'un rapport, les dossiers ont été étudiés individuellement par **Pierre VALLAT**. Aucun dossier n'a été refusé en cas de retard dû à un manque de moyens.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** signale que certains PAS ont été refusés à des agents qui avaient rendu, en tant que responsables d'opération, des rapports en retard. Or ces PAS ne requerraient que leurs compétences techniques, non leur intervention en tant que responsable d'opération. Cette démarche n'est pas acceptable.

**Pierre VALLAT** indique que la Direction prête une grande attention à ces problèmes. Si une sanction intervient, elle est toujours motivée et argumentée.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** objecte que, du fait de ces sanctions, certaines compétences techniques peuvent manquer pour continuer des PCR. Elle précise que l'agent auquel elle faisait allusion plus haut a obtenu un PAS pour un autre PCR dans un autre centre du CIF.

**Pierre VALLAT** reconnaît que cette situation n'est pas normale. De façon générale, il constate que le nombre de situations problématiques se réduit. En outre, les agents se confient désormais davantage lorsqu'ils rencontrent des difficultés, ce qui est positif.

*Pierre VALLAT quitte la séance à 12 heures 15.*

### Les primes

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate que la case « suivi des engagements » de la partie du tableau de suivi portant sur les primes comporte les informations suivantes :

- « *Instruction nationale communiquée :*
- *Informatisation de 2 CRA/5 faite ;*
- *Informatisation des autres CRA à l'étude. »*

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que les élus ont fait part à la Direction lors du dernier CTS d'un problème lié au versement des primes. La Direction en a pris note. Durant l'été 2014, du fait d'arrêts maladie successifs voire simultanés, l'équipe RH de la DIR CIF a été très intermittente. Le rattrapage du retard pris dans le versement des primes a néanmoins constitué une priorité. En principe, à ce jour, tous les dossiers en retard ont quitté la DIR. Cependant, tous ne sont pas en paiement. **Marie-Christiane CASALA** a fait passer un message encourageant les agents ayant constaté un retard pris dans le versement de leur prime à se signaler auprès de la Direction.

Certains agents, notamment parmi les agents de catégorie 2, ne se sont peut-être pas encore signalés. L'enjeu, pour les services RH, est désormais d'identifier les agents ayant exercé les fonctions de responsable d'opération, de responsable de secteur ou de spécialiste et dont les primes n'ont pas été versées.

Les retards seront résorbés d'ici deux à trois mois. La première étape de ce travail a pris plus de temps que prévu compte tenu de l'été mouvementé vécu par l'équipe RH. Si certains dossiers ne sont pas parvenus au service RH, les élus sont invités à les signaler.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** demande comment la Direction entend prévenir ce problème à l'avenir.

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'aucune décision n'a encore été prise sur ce sujet. La première étape consistait à rattraper les retards, la deuxième étape consistera à déterminer les moyens d'en éviter de nouveaux. Une réunion de travail sera organisée sur ce sujet avec les gestionnaires RH.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** suggère de ne pas traiter ce problème uniquement avec les responsables RH.

**Marie-Christiane CASALA** répond que ce sujet pourra également être soumis aux AST.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** demande si ce point pourra être abordé au prochain CTS.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** croyait qu'un logiciel avait été mis en place pour faciliter le versement des primes.

**Marie-Christiane CASALA** le lui confirme.

**Fabrice MARTI (CNT)** indique que des outils efficaces existent dans certaines interrégions.

Selon Sylvie SERRE (SNAC-FSU), l'outil existant à la DIR CIF laisse à désirer. En effet, il doit être rempli par les agents. Le versement des primes incombe pourtant à l'établissement. En réalité, ni les AST, ni les responsables RH ne veulent s'imposer ce travail supplémentaire. Or ce sont les agents qui en paient les conséquences. Ainsi, ils ne savent pas quel service peut leur dire s'ils ont droit ou non à une prime.

**Marie-Christiane CASALA** objecte que la DG a vocation à informer les agents sur ce sujet.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) répond que la DG considère que l'outil est rempli par l'administration.

**Fabrice MARTI (CNT)** souligne que l'outil dont dispose la région GSO lui permet d'effectuer des virlements de façon automatique, dès qu'y sont renseignés les ordres de mission et l'activité réelle de l'agent concerné.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) considère que ni les agents, ni les AST ne devraient remplir le tableau nécessaire au versement de la prime.

**Marie-Christiane CASALA** prend note des remarques émises au sujet de cet outil. La deuxième étape du travail en cours sera l'occasion d'une réflexion sur ce sujet.

**Fabrice MARTI (CNT)** suggère de déposer une demande de changement de logiciel auprès du siège.

**Marie-Christiane CASALA** répond que la Direction doit tout d'abord réfléchir aux différentes possibilités qui se présentent avant de les soumettre au siège.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** rappelle que la demande de versement des primes en retard date du 25 octobre 2011. Elle revient presque à chaque CTS. Les élus souhaitent donc que l'administration s'améliore sur ce point.

**Marie-Christiane CASALA** appelle également de ses vœux cette amélioration.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) indique qu'une communication plus précise devra être effectuée sur ce sujet auprès des agents.

**Marie-Christiane CASALA** juge nécessaire de défaire l'organisation existante avant d'en reconstruire une nouvelle.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) invite Marie-Christiane CASALA à s'adresser aux autres DIR (Picardie, par exemple).

#### Analyse de la concurrence

**Marie-Christiane CASALA** indique qu'elle n'a aucune information particulière à livrer aux élus concernant l'analyse de la concurrence.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** suggère de dresser, en début d'année 2015, un bilan de la concurrence pour l'année 2014. Ce bilan listera les fouilles perdues en Ile-de-France et en région Centre.

**Marie-Christiane CASALA** en prend note.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** propose d'y associer quelques éléments d'analyse (raisons des pertes de fouilles, par exemple).

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle qu'un marché a été perdu en raison d'un dépôt de plis non effectué.

**Fabrice MARTI (CNT)** considère que certains agents de l'administration peuvent avoir une certaine influence en la matière.

**Marie-Christiane CASALA** peut concevoir que le CTS s'interroge à ce sujet mais juge difficile d'inclure ces interrogations dans le bilan de la concurrence de l'INRAP.

Elle rappelle par ailleurs qu'un prestataire s'est trompé de lieu pour une livraison, entraînant ainsi la perte d'un appel d'offres : il est arrivé à Orléans et non à Bourges comme prévu.

Selon **Dorothée LUSSON (SNAC-FSU)**, cet incident, quoique malheureux, reste marginal.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** souhaite que soient distinguées, dans le bilan de la concurrence, les fouilles obtenues par l'INRAP alors qu'il était seul à candidater des fouilles obtenues alors qu'il était opposé à plusieurs concurrents.

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'une telle distinction est irréalisable.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande si l'établissement connaît le nombre d'organismes positionnés sur l'appel d'offres auquel il tente de répondre.

**Marie-Christiane CASALA** répond par la négative. En effet, le maître d'ouvrage n'est pas tenu de révéler cette information lorsqu'il notifie le marché.

**Fabrice MARTI (CNT)** indique que le SRA ne transmet pas forcément les informations dont il dispose à l'INRAP.

**Frédéric BLASER (CNT)** note qu'il arrive que le SRA soit informé avant l'INRAP de fouilles soumises à appel d'offres.

**Gilles MARTIN** en convient.

**Fabrice MARTI (CNT)** constate une absence de transparence au sein même des services de l'Etat.

**Marie-Christiane CASALA** souligne que le SRA ne peut être blâmé sur ce point. En effet, il incombe à l'aménageur de dévoiler ou non cette information. Toutefois, le SRA pourrait faire connaître à l'INRAP les fouilles soumises à appel d'offres. L'INRAP répond

systématiquement aux appels d'offres, parfois seul, parfois en collaboration avec un service de collectivité territoriale.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** demande si l'établissement peut s'adresser à l'aménageur pour consulter les dossiers déposés par d'autres organismes en réponse à un appel d'offres.

**Marie-Christiane CASALA** répond par la négative.

**Dorothee LUSSON (SNAC-FSC)** ajoute que l'aménageur peut répondre oralement s'il le souhaite.

**Marie-Christiane CASALA** indique que, dans un marché public, l'aménageur est tenu, une fois sa décision prise, de la faire connaître à la fois au candidat retenu et au candidat non retenu. Le cas échéant, ce dernier peut la contester (sur le plan du droit, non en fonction du contenu de la proposition qu'il a faite). L'aménageur est également tenu d'indiquer à ce candidat sa position par rapport aux critères de classement compris dans l'appel d'offres. La densité des informations fournies varie toutefois selon les aménageurs.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** demande si ces informations pourront être mentionnées dans le bilan de la concurrence.

**Marie-Christiane CASALA** n'y voit pas d'opposition. Ces informations ne sont pas confidentielles.

**Marie-Christiane CASALA** indique qu'au sein de l'INRAP il revient au service des marchés publics, rattaché au siège, de demander ces informations aux aménageurs.

Par ailleurs, en amont des appels d'offres, certains aménageurs acceptent de procéder à une négociation. Pour ce faire, ils doivent garantir l'égalité entre les candidats. Or lors de cette phase de négociation écrite, l'établissement peut recueillir des informations sur les autres candidats en lice car il trouve dans les documents qui lui sont envoyés des réponses à des questions qu'il n'a pas posées.

**Thomas MAZIERE** demande si ces documents sont fournis à toutes les parties.

**Marie-Christiane CASALA** répond par l'affirmative.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** juge intéressant pour l'INRAP de connaître les raisons de perte d'un appel d'offres, surtout si elles ne sont pas d'ordre financier.

**Thomas MAZIERE (CNT)** constate que l'INRAP n'a aucun moyen d'agir, par exemple, si ses services ont mauvaise réputation auprès d'un aménageur.

**Marie-Christiane CASALA** le confirme : l'aménageur est totalement libre de choisir son organisme, dans les limites de la légalité. Par ailleurs, des critères de notoriété peuvent parfois intervenir dans un appel d'offres.

**Thomas MAZIERE (CNT)** signale que plusieurs aménageurs se sont montrés rétifs à l'idée de recourir à l'INRAP (à Lyon, notamment).

**Fabrice MARTI** en convient. Plusieurs aménageurs hésitent à laisser l'INRAP creuser des trous dans des parkings, par exemple.

**Marie-Christiane CASALA** ajoute que les aménageurs publics peuvent allonger à leur convenance la liste de critères de leurs appels d'offres.

**Frédéric BLASER (CNT)** demande si l'excellence scientifique fait partie de ces critères.

**Marie-Christiane CASALA** répond par la négative. En revanche, le respect de l'environnement revient régulièrement parmi les critères des appels d'offres.

D'une façon générale, **Marie-Christiane CASALA** reconnaît qu'il serait bon d'analyser plus régulièrement les informations transmises par les aménageurs. De la sorte, l'INRAP pourrait apprendre de ses erreurs (chantiers réalisés à la va-vite, par exemple, copier-coller erronés dans des PSI, etc.).

**Frédéric BLASER (CNT)** ajoute qu'il arrive encore que des RO ne soient pas consultés au moment de l'élaboration des PSI.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si Marie-Christiane Casala a constaté des problèmes de ce type dans les rendus de PSI de l'INRAP.

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'elle a relevé plusieurs fois des erreurs de copier-coller dans des PSI. Une grande vigilance lui semble donc nécessaire sur ce point.

Selon **Thomas MAZIERE (CNT)**, ce problème s'explique principalement par l'écart qui sépare les agents en charge des PSI des réalités du terrain.

**Fabrice MARTI (CNT)** y ajoute l'absence de consultation des personnes concernées.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si des modifications seront apportées aux PSI de l'INRAP.

**Marie-Christiane CASALA** indique que cette question fait partie des sujets de travail prioritaires de l'établissement.

**Fabrice MARTI (CNT)** rappelle que le CHSCT de l'établissement a souhaité que les dispositions « hygiène et sécurité » de l'INRAP soient intégrées dans les PSI, car elles influent sur le coût de ses services.

Selon **Marie-Christiane CASALA**, ces dispositions doivent figurer dans l'offre de l'établissement, non dans le PSI, car elles ont alors plus de chances d'être lues par l'aménageur.

Quel que soit le support choisi, **Fabrice MARTI (CNT)** juge préférable de se munir d'une preuve écrite de l'existence de ces dispositions.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande si les analyses des pertes de marchés réalisées par la DST sont transmises à la Direction.

**Marie-Christiane CASALA** répond par l'affirmative. Ces analyses, une fois synthétisées, pourront être communiquées en CTS.

**Thomas MAZIERE** demande si la DST rédige elle-même des notes synthétiques sur ce sujet.

**Marie-Christiane CASALA** répond par la négative.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** souhaite que le point sur Bourges soit réintroduit dans le tableau de suivi.

**Gilles MARTIN** signale que ce point ne figure plus dans le tableau de suivi depuis longtemps.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** en convient. Un directeur interrégional s'était déplacé pour rencontrer les agents, des communications avaient été effectuées en CHSCT, etc., c'est pourquoi ce point avait été retiré du tableau. Cependant ce dossier est bloqué depuis un an.

**Fabrice MARTI (CNT)** le confirme. Toutes les solutions évoquées pour résoudre le problème des agents de Bourges ont été abandonnées.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** souhaite que ce sujet soit abordé lors d'un prochain CTS.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si les conclusions de l'étude comparée des diagnostics (2009-2013) réalisée par Pierre Vallat seront présentées au CTS.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** rappelle que Pierre Vallat avait présenté un bilan d'étape de cette étude au CTS en mars 2014.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle qu'une synthèse avait également été publiée à cette date.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** insiste sur l'intérêt de cette étude, qui soulignait notamment les écarts entre planification et réalisation, ou encore la répartition hétérogène des moyens entre les centres, etc.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT** demande si cette étude a été prise en compte pour l'affectation des moyens en 2014 et pour la détermination du budget 2015.

**Marie-Christiane CASALA** indique que des points de vigilance ont été mis en place en 2014. Ainsi, les écarts entre le budget prévu pour et le coût réel de réalisation des diagnostics ont été limités.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande si les moyens ont été restreints à certains endroits pour parvenir à ce résultat.

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'un suivi rigoureux a été effectué en amont. De plus, les moyens réservés à chaque opération ont été réduits.



**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle que l'étude constatait également une diversité dans la répartition de ces moyens.

**Marie-Christiane CASALA** en convient.

Selon **Frédéric BLASER (CNT)**, l'étude relevait aussi l'existence d'un déficit, dû principalement aux rebouchages et aux opérations de terrassement. Il lui semble surprenant que l'établissement ait comblé ce déficit entre 2013 et 2014.

**Thomas MAZIERE (CNT)** ajoute que Pierre Vallat avait constaté une augmentation de la moyenne des profondeurs des sondages, qui entraînait une augmentation du temps nécessaire pour les rebouchages.

Cette pratique ayant été reconduite d'une année sur l'autre, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** s'étonne de l'absence de dérapages en 2014.

**Marie-Christiane CASALA** indique que certains dérapages peuvent être justifiés. Par ailleurs, cette question a été suivie de près en 2014.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** souhaite qu'un bilan soit réalisé sur ce sujet.

**Marie-Christiane CASALA** en prend note.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** s'enquiert des impacts du renouvellement du marché des terrassements.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que ce renouvellement a eu lieu en 2013. A sa connaissance, il a entraîné des économies pour l'INRAP. Cette information doit toutefois être vérifiée.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** souhaite que le plan de résorption de la précarité de l'établissement soit ajouté au tableau de suivi.

**Marie-Christiane CASALA** en prend note.

Trois points sont donc ajoutés au tableau de suivi : Bourges, l'ARI3P ainsi que l'étude comparée de Pierre Vallat sur les diagnostics. Par ailleurs, seront communiqués aux élus les documents suivants :

- L'étude comparée susmentionnée ;
- Un bilan de fin d'année de la concurrence ;
- Une synthèse des analyses des informations fournies par les aménageurs dont les appels d'offres n'ont pas été remportés par l'INRAP.

La liste des PAS en cours sera également communiquée aux agents. Enfin, **Marie-Christiane CASALA** s'enquerra auprès du siège de l'éventuelle continuation des UDS.

*La séance est suspendue de 13 heures à 14 heures 20.*

### Conventions de partenariats

**Marie-Christiane CASALA** indique que l'INRAP entretient des relations plus ou moins proches avec un certain nombre de collectivités, avec lesquelles il a signé des conventions.

**Frédéric BLASER (CNT)** a entendu dire par le SADI des Yvelines que le conseil général des Yvelines avait signé une convention-cadre avec la société Archéodunum.

**Marie-Christiane CASALA** n'en était pas informée. Elle rappelle que les collectivités territoriales n'ont pas de comptes à rendre à l'INRAP sur ce point.

**Frédéric BLASER (CNT)** déplore néanmoins cette situation.

**Dorothée LUSSON (SNAC-FSU)** s'enquiert de l'état d'avancement de la politique tarifaire préférentielle de l'INRAP. Elle rappelle que de nombreux partenariats n'ont pu être noués avec des collectivités locales du fait de l'absence d'une telle politique.

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'elle n'a pas abordé ce sujet avec les collectivités locales.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** considère que ce sujet dépasse le cadre des relations avec les collectivités territoriales. Il s'agit d'une question structurelle propre à l'INRAP : des tarifs privilégiés peuvent-ils ou non être mis en place par l'établissement ?

**Dorothée LUSSON (SNAC-FSU)** demande pourquoi les politiques tarifaires préférentielles pratiquées par l'INRAP pour des fouilles à l'étranger ne peuvent être appliquées aux collectivités territoriales.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle que M. Lévi Alvarés, l'ancien directeur de la DIR CIF, avait commencé à travailler sur ce sujet, qu'elle-même juge crucial. En effet, du fait de l'absence de politique tarifaire préférentielle, l'INRAP perd des territoires d'étude qu'il aurait pu conserver. Forts de ce constat, les élus souhaitent que l'INRAP cesse de se priver de ces possibilités de partenariat. Or, pour ce faire, le facteur « prix » est loin d'être négligeable.

**Marie-Christiane CASALA** répond que ces questions n'ont pas encore été abordées avec les collectivités locales mais devraient pouvoir l'être prochainement. En réalité, ces sujets doivent être discutés dans le cadre d'une convention donnée avec une collectivité donnée.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** souhaite néanmoins connaître la politique de l'INRAP en la matière : si une discussion a lieu sur ce sujet, l'établissement est-il prêt à baisser ses tarifs ?

Si une discussion a lieu, **Marie-Christiane CASALA** indique que cette possibilité n'est pas écartée. Tout dépend toutefois des consignes qui lui ont été données et de la marge de manœuvre dont elle dispose, qui sont définis au cas par cas.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** avait cru comprendre que, jusqu'à présent, la consigne était de ne pas baisser les tarifs.

**Marie-Christiane CASALA** évoque la convention signée entre l'INRAP et le SADIL. A sa connaissance, cette convention ne prévoit aucun tarif privilégié.

**Dorothée LUSSON (SNAC-FSU)** rappelle que cette convention est une convention-cadre, à laquelle s'ajoutent des conventions par opération et quelques prestations. Elle précise que le SADIL a de moins en moins recours à celles-ci précisément à cause de leur coût, jugé excessif. Le SADIL a d'ailleurs sollicité l'INRAP pour obtenir des tarifs privilégiés.

**Marie-Christiane CASALA** nuance ce propos : le SADIL a sollicité l'INRAP pour mettre en place une logique d'échange de jours-hommes.

Selon **Dorothée LUSSON (SNAC-FSU)**, comme une politique tarifaire préférentielle était impossible, le SADIL a dû envisager d'autres solutions.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate que d'autres échanges de la même nature ont eu lieu avec d'autres services, sans succès. Ces services renoncent donc à faire appel aux spécialistes de l'INRAP, ce qui est regrettable.

**Marie-Christiane CASALA** indique que l'établissement ne saurait vendre ses services à perte.

Selon **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)**, les élus ne demandent rien de tel.

**Marie-Christiane CASALA** est prête à discuter les coûts des services de l'INRAP avec les collectivités locales. Elle rappelle toutefois que les conventions dépendent du niveau national.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** signale que certaines collectivités locales n'ont en mémoire que la précédente position de l'INRAP, plus ferme sur ce sujet. Si une plus grande souplesse s'avère aujourd'hui possible, il faut les en informer.

**Dorothée LUSSON (SNAC-FSU)** ajoute que les collectivités locales s'organisent de plus en plus entre elles (elles s'échangent des spécialistes, etc.).

**Marie-Christiane CASALA** le confirme. Cette tendance se rencontre principalement en Ile-de-France, du fait de la préparation du Grand Paris.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate aussi ce phénomène dans la région Centre.

**Marie-Christiane CASALA** remarque que ces associations valent pour des prestations uniquement.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** le reconnaît. Il reste que certaines prestations sont loin d'être négligeables.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle qu'en raison de l'évolution des missions et des compétences des collectivités territoriales, les services réfléchissent à des stratégies internes.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** remarque que les collectivités territoriales peinent à assurer des services de qualité, d'où la nécessité pour l'INRAP de se manifester auprès d'elles.

**Marie-Christiane CASALA** en convient. Les services des collectivités tentent aujourd'hui de convaincre leurs élus de leur utilité ainsi que de leur capacité à s'autofinancer.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** redoute de voir ce système basculer dans la mise en concurrence malsaine. Pour échapper à ce scénario, l'INRAP doit s'engager aujourd'hui dans une logique de partenariat.

**Marie-Christiane CASALA** indique qu'elle a rencontré le SADIL, le CG 93 et le CG 92.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si une rencontre a eu lieu avec la Ville de Paris.

**Marie-Christiane CASALA** répond par l'affirmative, mais précise qu'une seconde rencontre est prévue. **Marie-Christiane CASALA** a également rencontré le CG du Val d'Oise, le CG du Val-de-Marne (sur d'autres sujets que celui du partenariat) et le CG d'Indre-et-Loire. En revanche, aucune rencontre n'a eu lieu avec les Villes de Saint-Denis et Orléans.

**Fabrice MARTI (CNT)** observe que des différences de coûts se manifestent entre les collectivités elles-mêmes.

**Marie-Christiane CASALA** note que les coûts affichés par les collectivités dépendent aussi de certains critères subjectifs.

L'INRAP possédant déjà un tarif préférentiel, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** souhaite qu'il soit appliqué.

**Marie-Christiane CASALA** est prête à le faire, à condition qu'une discussion ait lieu en amont avec la collectivité locale concernée. L'INRAP ne proposera pas d'offres préférentielles sans négociation préalable.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande si, selon la DG, ce tarif préférentiel est applicable aux partenariats.

**Marie-Christiane CASALA** répond que cette application ne peut être décidée que dans le cadre d'une convention. Le cas échéant, **Marie-Christiane CASALA** est prête à se tourner vers le siège pour étudier les différentes configurations possibles.

Selon **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)**, il incombe à l'INRAP de s'adresser de nouveau à certaines collectivités locales (comme le CG 45, par exemple) qui refusent aujourd'hui de recourir à ses services, en leur présentant de nouvelles propositions.

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'elle poursuivra ses rencontres avec les collectivités locales.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si la question du choix des diagnostics a été abordée lors des rencontres entre la Direction et les collectivités locales.

**Marie-Christiane CASALA** indique que les collectivités choisissent tout d'abord les diagnostics correspondant à des aménagements qui leur sont propres, puis les diagnostics

correspondant à des aménagements auxquels elles sont associées en tant que partenaires, puis d'autres diagnostics en fonction de leurs préférences (logement social, etc.).

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si une négociation est possible sur ce point.

**Marie-Christiane CASALA** répond par la négative. La définition de l'opérateur en charge du diagnostic est encadrée par la loi.

**Frédéric BLASER (CNT)** demande si le service départemental d'archéologie du Val d'Oise est associé aux opérations de post-fouille menées sur le site de Cormeilles-en-Parisis.

**Marie-Christiane CASALA** n'est pas en mesure de répondre à cette question en séance.

### Bilan de l'AREP 1

**Marie-Christiane CASALA** indique que les entrées « non » qui figurent dans le tableau des résultats de l'AREP 1 renvoient souvent à des promotions ou des mutations.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle que l'AREP 1 devait bénéficier aux agents ayant été employés en CDD dans les trois dernières années, et qui présentaient des profils correspondant à des besoins précis. Or le présent tableau ne fait pas mention des profils des postes recrutés.

**Marie-Christiane CASALA** répond que ces profils sont connus. Ainsi, un DAO est entré en CDI à Pantin en septembre.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souligne que ce profil ne fait pas partie de ceux qui ont été choisis en amont. En effet, avec l'accord de Pierre Vallat, il avait été décidé de ne pas inclure les DAO dans l'AREP. De façon générale, il serait bon de mentionner dans le tableau les profils des agents intégrés en CDI dans le cadre de l'AREP.

**Marie-Christiane CASALA** indique que tous les profils de postes ouverts dans le cadre de l'AREP 1 ont été pourvus.

**Frédéric BLASER (CNT)** s'est repéré difficilement dans les diverses informations transmises au sujet de l'AREP 1. Ainsi, des postes ont été indiqués comme « ouverts » alors qu'ils n'avaient jamais été évoqués en CTS.

Selon **Thomas MAZIERE (CNT)**, le fait que les mutations aient été traitées en même temps que l'AREP ajoute à cette confusion.

**Marie-Christiane CASALA** fournira aux élus le détail des profils de postes pourvus dans le cadre de l'AREP 1. Elle précise qu'un décalage a pu survenir entre les discussions qui ont eu lieu en CTS autour des postes à ouvrir et les ouvertures de postes effectives.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** signale que les élus ont appris qu'un archéozoologue serait prochainement intégré au centre archéologique de Tours. Ils s'en étonnent car cette ouverture

de poste, initialement proposée dans le cadre des discussions sur l'AREP 2, avait été abandonnée.

Selon Sylvie SERRE (SNAC-FSU), les élus regrettaient en réalité que ces recrutements portent exclusivement sur des postes de spécialistes.

Marie-Christiane CASALA pense que le poste d'archéozoologue a été ouvert dans le cadre de l'AREP 2.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) conteste ce propos. Ce poste n'a pas été ouvert, c'est pourquoi les élus s'étonnent de l'arrivée prochaine d'un archéozoologue à Tours.

Marie-Christiane CASALA pense qu'il peut s'agir d'une mutation.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) ne le croit pas. Si tel était le cas, l'agent en question aurait déjà rejoint le centre de Tours. Cette ouverture de poste doit plutôt être prévue dans le cadre de l'AREP 3.

Marie-Christiane CASALA objecte que ce poste a été ouvert dans le cadre de l'AREP 2. A sa connaissance, lorsqu'un poste est ouvert, les agents mutés y sont candidats en priorité.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) ajoute que la priorité de la mutation vaut même avant l'ouverture du poste.

Marie-Christiane CASALA estime donc que le poste d'archéozoologue de Tours a été pourvu au moyen d'une mutation.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle la procédure en vigueur dans l'établissement pour assurer les recrutements :

- Des besoins sont exprimés par les DIR ;
- Ces besoins sont examinés au CI central ;
- Des postes correspondant à certains de ces besoins sont ouverts à la mutation.

Or dans le cadre de l'AREP 2, le poste d'archéozoologue initialement prévu à Tours n'a pas été ouvert.

Par conséquent, lorsqu'ils ont appris l'arrivée prochaine d'un archéozoologue à Tours, les élus en ont déduit que ce poste avait été prévu dans l'AREP 3, sans aucune négociation préalable.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle qu'un CTS extraordinaire a été organisé le 2 octobre 2013 avec Pierre Vallat pour définir les besoins en recrutement de l'établissement sur les trois ans à venir. Lors du dernier CTS, les élus ont été surpris de constater l'ouverture de postes d'archéozoologue, de géomorphologue et de technicien en infographie car ils ne correspondaient pas aux discussions du 2 octobre.

Dans le cadre de la préparation du prochain volet de l'AREP, il faudra discuter de nouveau des besoins de l'établissement.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que la négociation de « l'AREP 3 » n'a pas encore commencé.

Alors qu'à sa connaissance le poste d'archéozoologue de Tours était prévu dans le cadre de l'AREP 2, ce poste a manifestement fait l'objet d'un processus particulier.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** s'étonne que les élus du C'IP central n'en aient pas été informés.

Selon **Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)**, les agents ont l'impression que des ententes se jouent en dehors des instances représentatives officielles.

Un problème semble être intervenu dans le processus de recrutement de l'archéozoologue. **Marie-Christiane CASALA** se renseignera sur ce sujet auprès de la DRII.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle que les organisations syndicales refusent, depuis le lancement de l'AREP, que cet accord serve de plan de recrutement déguisé à la Direction. L'AREP fait partie d'un plan de résorption de la précarité qui se joue au niveau des CDD récurrents. Pour répondre à ses nouveaux besoins, l'établissement doit procéder à de nouveaux recrutements, non se servir de l'AREP. Or jusqu'à présent, les CDIations décidées dans le cadre de l'AREP concernaient surtout des spécialistes, alors que 99 % des agents touchés par la précarité en Ile-de-France sont des techniciens.

**Marie-Christiane CASALA** comprend cette remarque, mais rappelle qu'il est normal que l'établissement privilégie les recrutements qui répondent à ses besoins.

**Thomas MAZIERE (CNT)** objecte que des recrutements en CDD pourraient tout à fait répondre à ces besoins.

**Frédéric BLASER (CNT)** constate que le fait de n'embaucher que des techniciens en CDD constitue une spécificité francilienne.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle que la « déprécarisation » doit porter au premier chef sur les agents en CDD qui présentent une certaine ancienneté.

**Marie-Christiane CASALA** comprend la logique de cette position mais juge difficile de recruter des agents si aucune activité ne justifie cette embauche.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** répond que l'archéozoologue susmentionné pâtira de la même manière du manque d'activité si ce manque se manifeste à Tours.

**Thomas MAZIERE (CNT)** considère que la « déprécarisation » devrait d'abord bénéficier aux techniciens.

**Fabrice MARTI (CNT)** rappelle que, dans le cadre des accords sur la « déprécarisation », des postes ont été définis comme manquants.

Selon Sylvie SERRE (SNAC-FSU), si un archéozoologue avait déjà été recruté en CDD à Tours, sur une longue durée, l'arrivée d'un archéozoologue en CDI poserait moins de problèmes.

Marie-Christiane CASALA ne croit pas que l'accord initial prévoyait de procéder centre par centre.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) regrette que le manque de techniciens dans les centres ne préoccupe pas davantage la DIR CIF. De façon générale, le nombre de recrutements de spécialistes prévus dans le cadre de l'AREP ne correspond pas à l'esprit initial de cet accord.

Thomas MAZIERE (CNT) y voit une forme de mépris de la Direction à l'égard des revendications des agents et des organisations syndicales.

Marie-Christiane CASALA observe qu'au bout du compte, la précarité se trouve réduite au niveau national au sein de l'INRAP.

Thomas MAZIERE (CNT) conteste ce propos : le fait de recruter des personnes qui n'ont jamais encore travaillé pour l'INRAP ne participe nullement de la « déprécarisation ».

Selon Marie-Christiane CASALA, il faudrait déterminer le nombre de recrutements nets réalisés au niveau national, et le comparer au nombre de mutations.

Thomas MAZIERE (CNT) rappelle que les postes ouverts dans le cadre de l'AREP devaient tout d'abord correspondre aux critères de « déprécarisation » de l'accord, ou servir à assurer des remplacements ou bien encore, en dernier lieu, répondre à des besoins de l'établissement. Or l'AREP a été détourné de sa vocation première par la Direction.

Marie-Christiane CASALA constate que l'établissement a tenté de mener ces trois processus de façon simultanée

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que le premier volet de l'AREP devait initialement comporter une clause de revoyure, or il n'a jamais été revu.

Frédéric BLASER (CNT) signale que dans certaines régions des agents en CDD depuis deux ou trois ans n'ont pas pu bénéficier de l'ouverture du poste correspondant car celle-ci a profité d'abord à des agents en mutation.

Sylvie SERRE (FSU) estime que ce plan de « déprécarisation » est en réalité un POA déguisé.

Selon Marie-Christiane CASALA, la Direction reconnaît que les postes proposés à l'ouverture dans le cadre de l'AREP 2 sont davantage tournés vers les spécialistes que ce qui avait été prévu initialement dans le vivier.

Thomas MAZIERE (CNT) trouve qu'il est malhonnête de la part de la Direction de récupérer ainsi un combat légitime en faveur de la « déprécarisation » pour le transformer en POA.



Pour **Marie-Christiane CASALA**, l'opération AREP devra être jugée sur ses résultats au niveau national, une fois achevée. Par ailleurs, cette opération n'avait pas pour but de recruter tous les travailleurs précaires de l'établissement.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle qu'elle visait le recrutement de 160 travailleurs précaires sur 240.

Si chaque centre de l'INRAP compte sur les autres pour recruter davantage de travailleurs précaires. **Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** doute que l'opération soit un succès.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** juge l'AREP 2 défailtante sur ce plan par rapport à l'AREP 1, laquelle avait réussi à concilier les besoins de la DIR avec les demandes des agents.

**Marie-Christiane CASALA** indique que les recrutements au titre de l'AREP 2 se poursuivent en novembre et décembre 2014. L'AREP 3 démarrera ensuite.

**Thomas MAZIERE (CNT)** insiste sur l'aspect malhonnête de la démarche de la Direction.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que le vivier déterminé dans le cadre de l'accord est stable. Des objectifs de recrutement définis à l'échelle de l'établissement pour l'AREP 1, l'AREP 2 et l'AREP 3.

**Thomas MAZIERE (CNT)** objecte que les ouvertures de postes se décident au niveau régional.

**Marie-Christiane CASALA** nuance ce propos : elles se décident nationalement, sur proposition des régions.

**Thomas MAZIERE (CNT)** constate que ces propositions s'appuient sur des estimations très fragiles.

**Marie-Christiane CASALA** en convient.

**Fabrice MARTI (CNT)** considère qu'à force de recruter des spécialistes au sein de la DIR CIF, plus personne ne pourra creuser de trous.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle que le précédent plan de recrutement visait également à embaucher en priorité des personnels surqualifiés au détriment des techniciens.

**Marie-Christiane CASALA** répète que l'enjeu est de savoir si, *in fine*, l'établissement a atteint ou non ses objectifs de « déprécarisation ».

Selon **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)**, ces objectifs ont été atteints avec l'AREP 1, mais risquent de ne pas l'être avec l'AREP 2 comme avec l'AREP 3.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si l'AREP 3 sera discutée avant ou après le prochain CTS.

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'il faut d'abord fixer la date du prochain CTS.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** indique que l'exemple de l'archéozoologue de Tours aura des effets négatifs considérables sur les agents car ils auront l'impression d'être tenus dans l'ignorance

**Marie-Christiane CASALA** le conçoit.

Selon **Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)**, si les élus souhaitent que des techniciens soient recrutés, c'est parce que nombre d'entre eux n'ont pas pu bénéficier du plan de « déprécarisation » de 2007. En outre, depuis 2008, la capacité opérationnelle de l'établissement a été réduite de 140 personnes (CDD et CDI compris).

**Marie-Christiane CASALA** demande si la DIR CIF comptait 400 contrats opérationnels en 2008.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** répond que la DIR CIF comptait cette année-là 358 CDI opérationnels auxquels s'ajoutaient 97 CDD. En 2013, il ne compte plus que 322 CDI opérationnels et 5 CDD.

**Marie-Christiane CASALA** demande comment les élus expliquent ce changement.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** souligne l'impact de la baisse d'activité sur les recrutements d'agents en CDD. Elle déplore cette situation, qui compromet par ailleurs le renouvellement des personnels au sein de l'INRAP.

**Thomas MAZIERE (CNT)** constate que la Direction a utilisé l'AREP pour assurer le renouvellement.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que les capacités opérationnelles de l'établissement sont aujourd'hui peu employées.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** estime néanmoins que la perte subie par l'établissement dans ce domaine depuis 2008 est considérable.

Dans ces conditions, **Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** trouve difficile de réagir en cas de pic d'activité inattendu.

Selon **Frédéric BLASER (CNT)**, l'activité peut également reprendre dans les années à venir. Il ne faut pas s'appuyer sur l'exercice 2013, particulièrement négatif, pour élaborer des prévisions d'activité pour l'avenir.

**Marie-Christiane CASALA** s'enquiert des raisons du départ des 140 agents mentionnés plus haut.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** répond que ces raisons sont multiples (décès, départ en retraite, fin de temps partiel, etc.).

En réalité, le nombre de postes réellement perdus en opérationnel est de 36. **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle également que le solde de CIF en 2008 en matière de mutations était

de « -10 ». Plusieurs mutations ont donc eu lieu pour remédier à ce problème. Par ailleurs, le nombre de contrats fonctionnels a augmenté.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** rappelle que la DIR CIF comptait 31 CDI fonctionnels en 2008, contre 60 en 2013.

**Marie-Christiane CASALA** demande à quels types de postes fonctionnels créés à cette occasion, les élus font-ils allusion.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** en dresse la liste :

- Un ATR ;
- Un ATP
- Un délégué scientifique ;
- Des assistants AST ;
- Un contrôleur de budget ;
- Un gestionnaire de conventions ;
- Un gestionnaire de moyens ;
- Un planificateur pour chaque région.

**Frédéric BLASER (CNT)** insiste sur l'impact de la réorganisation de 2009 sur le nombre de postes fonctionnels.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** en convient : entre 2008 et 2009, le nombre de postes fonctionnels est passé de 31 à 46.

**Marie-Christiane CASALA** demande si ces recrutements étaient liés à de nouvelles fonctions ou s'ils découlaient simplement d'un changement d'organisation.

**Thomas MAZIERE (CNT)** pense que, à la marge, certains de ces recrutements ont servi à officialiser l'aspect fonctionnel de postes classés auparavant en opérationnel.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** rappelle que les élus ne souhaitent pas opposer les personnels fonctionnels aux personnels opérationnels. Ils soulignent simplement la contradiction suivante : le nombre des effectifs fonctionnels a explosé depuis 2008 quand celui des effectifs opérationnels n'a cessé de se réduire, alors même qu'un manque se fait cruellement sentir en la matière sur le terrain.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** regrette que des agents de catégorie 4 soient placés comme techniciens sur des opérations parce qu'on n'a pas recruté de vrais techniciens.

**Thomas MAZIERE (CNT)** constate que l'AREP servira à compenser les départs des agents opérationnels.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que l'INRAP raisonne à ETP constants.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** objecte que des recrutements ont eu lieu au niveau de la DIR CIF.

**Marie-Christiane CASALA** ne le nie pas. Elle rappelle néanmoins que l'AREP a été décidé à ETP constants. Les mouvements de personnels se décident donc dans un cadre fermé.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** remarque que les agents du vivier de l'AREP qui ne seront pas recrutés en CDI seront obligés de partir une fois leur CDD terminé.

**Marie-Christiane CASALA** s'enquiert du nombre de recrutements réalisés dans le cadre de l'AREP 1.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** répond que 73 agents ont été recrutés dans ce cadre.

**Marie-Christiane CASALA** constate donc que les agents du vivier qui n'ont pas été recrutés au CIF l'ont été ailleurs en France.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** n'en est pas si sûre.

Compte tenu des baisses d'activité survenues dans d'autres régions, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** indique que les élus s'attendaient à ce que le nombre de recrutements du CIF soit plus important.

**Marie-Christiane CASALA** constate que les recrutements effectués dans le cadre de l'AREP doivent être calibrés entre régions. Une clé de répartition doit être mise en place.

**Thomas MAZIERE (CNT)** le reconnaît. Cette clé de répartition doit être décidée à partir de l'activité de chacune des régions sur les trois ou quatre dernières années.

**Fabrice MARTI (CNT)** remarque que les prévisions d'activité sont systématiquement calculées à partir de l'échelle la plus basse.

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît la nécessité de se doter d'outils pertinents pour bien anticiper l'activité.

**Fabrice MARTI (CNT)** constate que le nombre d'ETP prévisionnel pour 2015 découle de ces basses estimations.

**Marie-Christiane CASALA** demande si les élus préféreraient que les prévisions d'activité soient complètement déconnectées du réel.

**Fabrice MARTI (CNT)** rappelle que le deuxième semestre 2014 a été meilleur que prévu.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** remarque que le réel d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier ni celui de demain.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que tout budget doit s'appuyer sur des prévisions.

**Fabrice MARTI (CNT)** regrette que les prévisions de la DIR CIF soient toujours réalisées de manière à ne laisser aucune marge de manœuvre.

**Thomas MAZIERE (CNT)** signale que la demande du siège de faire partir plusieurs ETP d'Ile-de-France en grand déplacement pose problème pour le lancement des chantiers comme pour la finalisation des rapports en retard.

## **V. Budget 2014 et Budget 2015 prévisionnel/Dotation de matériel en région et dans d'autres interrégions, mutualisation, répartition entre centres.**

### **VI. Plan de charge prévisionnel 2015**

*Ces deux points ont été traités conjointement.*

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** constate une variation entre le chiffre du BR2 2014 mentionné dans le fichier intitulé « Budget 2014 » et celui indiqué dans le fichier intitulé « Budget et plan de charge 2015 ». Elle demande si les tableaux sont réalisés à chaque fois à partir de fichiers différents.

**Marie-Christiane CASALA** répond par l'affirmative.

Dans le document intitulé « Budget 2014 », **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** remarque une hausse de 1 181 jours-hommes entre le budget prévisionnel et le BR1, suivie d'une baisse de près de 2 000 jours-hommes entre le BR1 et le BR2. Les élus s'enquèrent des raisons de cette baisse.

**Marie-Christiane CASALA** répond que cette situation tient au décalage survenu entre les prévisions de réalisation de diagnostics de l'établissement et la réalité. En effet, plusieurs jours-hommes « diagnostics » ont été obtenus lors de la conférence budgétaire du BR1 et répondaient à des besoins réels à l'époque. Cependant, la notification officielle n'étant arrivée que dans le courant de l'été, dans l'intervalle plusieurs aménageurs avaient renoncé à mettre en œuvre les prescriptions. Les jours-hommes « diagnostics » non utilisés ont donc été mis à la disposition d'autres interrégions.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** en déduit qu'une réserve de jours-hommes « diagnostics » a été constituée de 1000 à 2000 j/h. Or ces moyens n'ont pas été répartis équitablement en CIF, alors même que plusieurs opérations avaient besoin d'être ré-abondées. Cette situation pose problème compte tenu de l'ampleur de la réserve en question.

**Marie-Christiane CASALA** explique que chaque année en avril-mai la Direction est sûre de la dotation fixée au BP mais ignore ce qu'elle pourra obtenir dans le cadre du BR1. Dès lors, il est préférable de constituer une réserve de jours-hommes pour pouvoir faire face à d'éventuelles opérations (de 1000 à 1500 j/h sur 140 000).

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** rappelle que l'année 2014 a été très difficile pour les agents. Les diagnostics ont été réalisés dans des conditions difficiles, avec des moyens en jours-hommes réduits. Il est donc normal que les élus réagissent vivement à l'annonce de l'existence de cette réserve de jours-hommes et de son attribution à d'autres interrégions.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate qu'il est aberrant que cette réserve ait été retirée à CIF sans aucune évaluation préalable des besoins en jours-hommes de cette interrégion.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** juge cette situation d'autant plus inacceptable qu'elle aura un impact sur la détermination du nombre de jours-hommes dans le budget 2015. De plus, les agents n'ont cessé de se voir refuser des jours-hommes supplémentaires en 2014, au prétexte que les moyens étaient insuffisants.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que les agents ne dépendent pas uniquement de la DIR CIF, mais de l'INRAP dans son intégralité.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** insiste sur le fait que la situation a été très difficile sur le terrain.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** pense qu'il serait intéressant d'examiner les différences entre régions en matière de nombre de jours-hommes.

**Marie-Christiane CASALA** objecte qu'en conférence budgétaire il lui a été annoncé que le CIF bénéficiait de meilleurs ratios que les autres régions.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** rappelle que l'INRAP a vocation à faire de l'archéologie. Or actuellement de nombreux agents sont contraints d'abandonner leurs missions ou de mener des diagnostics en bafouant toutes les règles de la déontologie.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle que des jours-hommes supplémentaires de diagnostics ont été obtenus grâce aux revendications des élus. En réalité, ces derniers auraient pu en obtenir davantage, surtout si la réserve de jours-hommes mentionnée plus haut n'avait pas été rendue au siège.

**Marie-Christiane CASALA** indique qu'il était de saine gestion de conserver une réserve en avril-mai, pour les raisons évoquées plus haut.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande pourquoi cette réserve n'a pas été conservée jusqu'à la fin de l'année.

Selon **Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)**, plus le temps passe, plus le nombre de jours-hommes diminue.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** pense qu'il serait préférable de parler davantage d'archéologie et moins de ratios.

**Marie-Christiane CASALA** objecte que les ratios constituent un outil de pilotage précieux pour les opérations. Ce sont également des indicateurs utiles pour le pilotage global de l'INRAP. Ainsi, en cas d'écart trop important entre régions, des questions doivent être posées.

**Thomas MAZIERE (CNT)** regrette que des questions soient toujours posées sur le mode de la concurrence entre régions.

Selon **Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)**, il est regrettable de voir la quantité privilégiée par rapport à la qualité.

**Marie-Christiane CASALA** objecte qu'un budget repose toujours sur des données quantitatives.

**Thomas MAZIERE (CNT)** signale qu'un diagnostic bien réalisé garantit davantage l'obtention d'une prescription qu'un diagnostic mal fait.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle que le nombre de jours-hommes « diagnostics » avait été réduit à une certaine époque au profit des jours-hommes « fouilles ». Or cette réduction se poursuit, alors que le nombre de fouilles ne la justifie plus.

**Marie-Christiane CASALA** répète que cette réserve a été décidée à une période précise de l'année, avant la discussion du BRI.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** aurait souhaité que la réserve soit conservée pour le reste de l'année.

**Marie-Christiane CASALA** explique qu'une fois la notification officielle de jours-hommes supplémentaires parue (en juillet), les AST ont recontacté leurs interlocuteurs et ont constaté à cette occasion que certaines opérations anticipées dans le cadre du BRI avaient été abandonnées. Dès lors, les jours-hommes supplémentaires n'étaient plus nécessaires.

Cependant, si des jours-hommes supplémentaires s'avèrent nécessaires d'ici la fin de l'année pour finaliser un diagnostic, la DIR sera capable d'y remédier.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande combien d'aménageurs ont été « perdus » par l'établissement du fait de la mise en réserve de jours-hommes.

**Marie-Christiane CASALA** ne croit pas que cette mise en réserve ait fait perdre des aménageurs. En outre, si le nombre de jours-hommes « diagnostics » était resté au niveau du BP (13 000), des opérations apparues entre juin et septembre auraient consommé l'ensemble de ces jours.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** constate donc qu'il n'était pas nécessaire de faire descendre ce nombre à 12 400.

**Marie-Christiane CASALA** estime qu'il s'agit d'une marge d'erreur entre programmation et exécution.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle que les AST ont entendu dire pendant toute une partie de l'année qu'ils devaient s'organiser avec un nombre limité de jours-hommes, or ils apprennent aujourd'hui qu'une réserve a été constituée mais ne servira pas au CIF.

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'aucun jour-homme n'a été rendu sans consultation préalable avec les AST.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** demande pourquoi l'établissement ne fait pas tout son possible pour consommer les jours-hommes qui lui sont attribués et pour en demander davantage si nécessaire. Cette absence de prise de risques est regrettable.

**Marie-Christiane CASALA** indique que toute gestion de budget implique une prise de risques, dont le niveau varie selon les établissements.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** juge nécessaire de donner aux agents qui sont en contact avec les aménageurs les moyens de réagir rapidement.

**Marie-Christiane CASALA** précise que la baisse du nombre de diagnostics n'est pas liée seulement à la gestion des jours-hommes de l'INRAP, comme le montre la discussion qui a eu lieu plus haut sur les rapports avec les collectivités locales.

**Sylvie SERRE** rappelle que cette situation est difficile à vivre pour les agents, d'autant que plusieurs diagnostics ont été repoussés de fin 2013 à début 2014.

**Marie-Christiane CASALA** annonce qu'un travail sera effectué en 2015 avec l'administratrice pour mettre en place un outil qui permettra de mieux anticiper la programmation des diagnostics.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** souhaite que la DIR CIF montre davantage au siège le dynamisme qui se manifeste sur le terrain.

**Marie-Christiane CASALA** répond que l'activité n'est pas créée par la DIR CIF.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** en convient. Elle remarque néanmoins qu'aux yeux des agents la DIR CIF accepte toutes les conditions qui lui sont imposées par le siège sans jamais rien dire, alors même que les besoins en diagnostics, en jours-hommes, etc. se font sentir sur le terrain.

Selon **Marie-Christiane CASALA**, il est difficile de comprendre cette situation de l'extérieur. Il faut se trouver à l'intérieur de la mécanique de gestion pour la saisir.

**Frédéric BLASER (CNT)** constate qu'à force de restreindre les moyens en jours-hommes d'une année sur l'autre la réactivité de l'établissement se trouve diminuée.

**Thomas MAZIERE (CNT)** ajoute qu'en l'absence de jours-hommes supplémentaires de diagnostics, il est difficile non seulement de bien travailler mais également de se défendre en cas de contestation par un concurrent de la qualité du travail fourni.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** insiste sur le savoir-faire de la région CIF en matière de rendus de rapport. Il est regrettable que la qualité de ce travail soit dégradée aujourd'hui.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que ses responsabilités de directrice s'exercent par rapport à l'INRAP, non seulement par rapport à CIF. Il faut en tenir compte dans la gestion



des moyens. Les changements survenus du côté des aménageurs ont eu un impact très négatif sur ce point. Le travail conduit avec Martine Petitjean permettra de mieux les prévenir.

Par ailleurs, un travail sera mené avec Pierre Vallat et les AST pour améliorer et homogénéiser le montage des opérations à partir de 2015.

De façon générale, s'il est légitime que les ratios du CIF soient supérieurs à la moyenne de l'INRAP, des ajustements sont toujours nécessaires.

**Frédéric BLASER (CNT)** pense que les personnes chargées de définir les ratios gagneraient à venir plus souvent sur le terrain.

Seton **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)**, 4,5 jours-hommes par hectare ne suffisent pas pour procéder convenablement à la caractérisation des sites. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle entraîne une multiplication des NAF, donc une baisse de l'activité, qui entraîne elle-même une réduction du nombre de jours-hommes.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** rappelle qu'en 2011 la qualité des rapports du CIF avait été jugée dégradée par la CIRA du Centre-Nord. De même, la situation actuelle entraîne une perte de crédibilité scientifique pour l'ensemble de l'établissement. Or les agents subissent aujourd'hui une telle pression qu'ils sont soulagés lorsqu'un diagnostic n'aboutit à rien car ils n'ont pas à demander de jours-hommes supplémentaires.

**Marie-Christiane CASALA** accorde pour cette raison une grande importance au travail mené par Pierre Vallat avec les AST sur le montage scientifique des opérations.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate que 13 006 jours-hommes ont été prévus pour les diagnostics en 2015, ce qui n'est pas suffisant.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle qu'il s'agit là d'un BP. Des évolutions pourront survenir au moment du BR1.

Pour **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)**, doter le CIF d'un si faible nombre de jours-hommes est une erreur.

**Marie-Christiane CASALA** se doit de s'appuyer sur le réel pour déterminer son BP.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle que l'exécution 2013 s'élevait à 13 918 jours-hommes.

**Marie-Christiane CASALA** indique que l'INRAP souffre également de la situation économique actuelle. Ainsi, plusieurs aménageurs ont décidé de reporter certaines opérations. De façon générale, l'activité d'aménagement est sensible à la conjoncture économique.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** souhaiterait néanmoins que la Direction relâche la pression imposée aux agents. Pour les diag de petites surfaces, il faut augmenter l'enveloppe.

**Marie-Christiane CASALA** pense qu'un meilleur calibrage des opérations est nécessaire. Un travail doit être mené sur ce sujet avec des archéologues à partir des réalités du terrain en tenant compte du contingentement des jours-hommes décidé à l'échelle de l'établissement.

Par ailleurs, il faudra s'interroger sur le contenu des diagnostics : ce contenu doit-il répondre simplement aux attentes des aménageurs ou permettre davantage d'anticiper d'éventuelles fouilles ?

**Frédéric BLASER (CNT)** précise que les missions de diagnostics sont définies en amont, donc limitées.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que plus de jours/hommes par opération de diagnostics, conduirait à répondre à moins d'aménageurs.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** suggère plutôt d'augmenter le nombre de jours-hommes consacrés à chaque diagnostic, quitte à en rendre certains si le résultat de ce diagnostic s'avère négatif. Il en allait ainsi en 2010, par exemple. La Direction accordait alors davantage de confiance aux responsables d'opération, qui recevaient également la confiance de leurs AST. Toute la chaîne opératoire souffre de cette perte de confiance.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** ne souhaite pas que l'établissement réalise moins de diagnostics qu'avant.

**Marie-Christiane CASALA** objecte que les jours-hommes sont contingentés de toute façon.

**Frédéric BLASER (CNT)** demande si la SDA a informé la DIR d'une baisse de l'activité d'aménagement et si le BP 2015 a été établi à partir de cette information.

**Marie-Christiane CASALA** répond que ce BP a été établi en fonction des prévisions des aménageurs relayées par les AST. Ce BP présente une diminution par rapport au réalisé 2013, or cette diminution entre en cohérence avec les données économiques générales fournies par la SDA.

**Frédéric BLASER (CNT)** en déduit que les problèmes liés au SRA n'ont pas été pris en compte dans la préparation du BP. Or la disparition de ces problèmes, si elle survient, entraînera une reprise de l'activité.

Si ces problèmes sont résolus, **Marie-Christiane CASALA** pense que le rétablissement de l'activité prendra du temps.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate que les jours-hommes consacrés aux fouilles passent de 22 000 dans le BR2 2014 à 18 500 dans le BP 2015. Elle en demande la raison.

Sur ces 18 500 jours-hommes, **Marie-Christiane CASALA** indique que 11 503 ont été prévus pour des opérations déjà signées. Quant au reste, il s'appuie sur des estimations.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle qu'un document détaillé mois par mois peut être fourni aux élus. Néanmoins, sa validité est limitée car des évolutions peuvent survenir immédiatement après sa parution.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** en convient, mais insiste sur l'intérêt d'un tel document.

Par ailleurs, les 935 jours-hommes consacrés à la finalisation des rapports en retard doivent être intégrés aux 18 500 jours-hommes susmentionnés. Cette situation est inquiétante.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande où apparaît le budget des grands déplacements sur le document présenté ici.

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'elle ne dispose pas d'enveloppe limitée de frais de déplacement. Par ailleurs, un agent qui travaille dans une autre interrégion voit toujours ses frais imputés sur la région qui l'accueille.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** s'enquiert des raisons de la baisse de jours-hommes « fouilles ».

**Marie-Christiane CASALA** indique que le nombre de signatures recensées au moment de la préparation du BP 2015 était moindre qu'à la même époque en 2013.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande si des évolutions pourraient survenir prochainement, faisant de l'INRAP un opérateur de référence pour l'aménagement public.

**Marie-Christiane CASALA** objecte que cette décision relève du législateur. Une loi sur le patrimoine est en cours de préparation mais ses conséquences ne sont pas connues de l'INRAP.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate qu'au niveau de l'activité « recherche », l'exécution 2013 s'élevait à 4 664 jours-hommes, contre 4 500 dans le BP 2015. Elle s'enquiert des raisons de cette différence.

**Marie-Christiane CASALA** explique qu'un ordre de grandeur similaire est conservé d'une année sur l'autre mais que des ajustements sont effectués en fonction des PAS attribués. Elle rappelle que les fluctuations d'activité de la DIR CIF ont un impact sur le nombre de jours-hommes réattribués aux autres interrégions de l'INRAP.

**Frédéric BLASER (CNT)** estime préférable de faire travailler les agents en Ile-de-France plutôt que d'embaucher des CDD pour remplacer les agents partis dans d'autres interrégions.

**Marie-Christiane CASALA** explique que l'AREP diminue les possibilités de recrutement en CDD.

**Frédéric BLASER (CNT)** constate qu'il peut s'avérer coûteux d'envoyer des agents en grand déplacement.

**Thomas MAZIERE (CNT)** en convient, surtout pour les agents en temps partiel.

**Marie-Christiane CASALA** indique que les 4 000 jours-hommes non-intégrés dans les tableaux fausseraient la fiabilité des données car ils représentent presque l'équivalent des agents en grand déplacement (4 000 jours-hommes équivalent en effet à 23 agents).

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** objecte que certains agents sont déjà positionnés en MAD ou en NAF. Ces chiffres sont connus par la DIR. Elle demande les chiffres des MAD et des NAF, par centre, ou une estimation au moins.

**Marie-Christiane CASALA** indique qu'une partie significative des jours non intégrés concerne des agents en MAD.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** souligne l'intérêt de ces chiffres, surtout en l'absence de relevés précis de jours-hommes « non-enregistrés ».

**Marie-Christiane CASALA** ne dispose effectivement d'aucun relevé de « non-enregistrés ».

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande quand les élus pourront obtenir les chiffres liés aux MAD et aux NAF.

**Marie-Christiane CASALA** espère pouvoir les fournir prochainement mais souhaite s'assurer au préalable de leur fiabilité.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** rappelle qu'en théorie les relevés de temps doivent être rendus mi-novembre.

**Marie-Christiane CASALA** en convient.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** y voit un moyen de connaître le développement de l'activité par centre sur l'ensemble de l'année.

**Marie-Christiane CASALA** le rejoint sur ce point, sauf si un nombre de non-saisies important l'en empêche (dû pour partie à des MAD).

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** constate que les informations sont disponibles.

**Marie-Christiane CASALA** le reconnaît, mais précise que l'outil informatique ne permet pas forcément de sortir ces données. Pour les obtenir, il faudrait refaire manuellement tous les calculs réalisés par informatique.

**Fabrice MARTI** s'en étonne.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** s'enquiert de la raison de l'impossibilité d'obtenir ces informations.

**Marie-Christiane CASALA** ajoute que des informations sont disponibles, à condition de s'arrêter aux données finalisées en juin. L'intégration des données a en effet fortement évolué vers la fin de l'année, avec une amélioration sensible de la saisie des jours-hommes de septembre en octobre.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** rappelle que ces informations concernent chaque fois un agent et une mission. Il ne devrait pas être si compliqué de les obtenir.

**Marie-Christiane CASALA** insiste sur le manque de performance de l'outil d'intégration actuel. Des équipes sont d'ailleurs en train de réfléchir à son évolution.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** a cru comprendre que, dans d'autres interrégions, les planifications faites à l'avance pouvaient être validées en l'absence de relevés de temps, permettant ainsi la saisie des données.

**Marie-Christiane CASALA** a autorisé les agents de la planification à faire de même, à condition qu'ils soient sûrs de la fiabilité des données.

**Thomas MAZIERE (CNT)** objecte que cette pratique existait déjà.

**Marie-Christiane CASALA** conteste ce point. Cette pratique est récente.

**Thomas MAZIERE (CNT)** s'enquiert de l'utilisation actuelle du SGA : ce logiciel est-il opérationnel ?

**Gilles MARTIN** répond que les relevés de temps sont toujours intégrés dans le logiciel IP.

**Thomas MAZIERE (CNT)** croyait qu'ils devaient être intégrés dans le SGA.

**Gilles MARTIN** répond que ce n'est pas le cas.

**Marie-Christiane CASALA** indique qu'IP était censé faire partie du SGA.

**Gilles MARTIN** le confirme. A l'origine, les ordres de mission, les relevés de temps et les frais devaient être intégrés dans le SGA. Finalement, ces données seront séparées en deux logiciels différents. Par ailleurs, un autre logiciel, Business Object (BO) permettra de répondre à un certain nombre de requêtes en allant chercher des données sur IP ou sur le SGA.

**Marie-Christiane CASALA** demande quel logiciel se chargera de l'intégration.

**Gilles MARTIN** indique que l'intégration dépendra d'IP.

**Fabrice MARTI (CNT)** rappelle que l'interrégion GSO n'utilise que le logiciel SGA.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande pourquoi certaines interrégions arrivent à se passer du logiciel IP et d'autres non.

**Marie-Christiane CASALA** conteste ce point. Personne ne peut se passer de ce logiciel.

**Fabrice MARTI (CNT)** remarque néanmoins qu'en GSO les ressentis à l'égard de l'utilisation du logiciel sont différents de ceux relevés en CIF.

**Gilles MARTIN** indique que les problèmes énoncés par Marie-Christiane Casala ne sont pas liés à l'outil lui-même mais au manque de saisies.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande si ce manque de saisies se manifeste également sur la première partie de l'année.

**Marie-Christiane CASALA** répond par l'affirmative. Toutefois, ce manque est moindre qu'au cours de l'année.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** souhaite donc que la Direction fournisse aux élus un tableau correspondant à la première partie de l'année.

**Marie-Christiane CASALA** en prend note. Elle insiste néanmoins sur les limites de fiabilité mentionnées plus haut.

**Fabrice MARTI (CNT)** considère que les 4 000 jours-hommes manquants ne représentent pas, dans l'absolu, une marge d'erreur conséquente.

**Marie-Christiane CASALA** répète qu'ils équivalent à l'ensemble des MAD. Ce chiffre est loin d'être neutre.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate qu'en l'absence de saisies sur une semaine pour les 350 agents du CIF, 2 100 jours-hommes viennent à manquer.

**Marie-Christiane CASALA** indique qu'à la dernière intégration il manquait 2 000 jours-hommes, soit l'équivalent de 4 000 annuels.

**Fabrice MARTI (CNT)** en déduit que, sur toute l'année, 5 personnes par mois par centre ne remplissent pas leurs relevés de temps. Ce n'est pas catastrophique.

Selon **Pascal RAYMOND (CGT Culture)**, la DIR donne l'impression qu'aucune information n'est conservée sur les agents en MAD.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que le logiciel IP compile ces données automatiquement et que ces calculs pourraient être refaits manuellement, agent par agent.

Elle rappelle la procédure à suivre :

- Planification ;
- Saisie des relevés de temps ;
- Intégration.

L'intégration ne traite que les relevés de temps, non les données entrées en planification.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** en déduit que la DIR CIF n'a pas accès aux relevés de temps des autres interrégions.

**Gilles MARTIN** répond que les relevés de temps des agents en MAD sont entrés dans l'outil par l'interrégion dans laquelle ils ont été envoyés. Si les agents ne fournissent pas leurs relevés de temps, il est impossible de remplir l'outil.

**Fabrice MARTI (CNT)** trouve cette situation surréaliste.

Pour **Marie-Christiane CASALA**, pour que l'intégration se fasse à partir de la planification, les données devraient être saisies à la main. Il est vrai que les MAD constituent une part importante des données non-saisies. La Direction fournira donc les chiffres demandés par les élus, avec les marges d'erreur susmentionnées.

Intervention d'Edith RIVOIRE (SNAC-FSU) sur la dotation de matériel dans les centres

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** indique que les équipes de Saint-Cyr-en-Val ont reçu des Nikon Coolpix S6600, donc des appareils photographiques « de plage ». La qualité des photographies est désastreuse, elles ne sont pas utilisables pour les publications. Une dizaine de ces appareils ont été reçus, ainsi que deux GRX, appareils de très bonne qualité mais dont il est impossible de connaître aujourd'hui la localisation.

Les élus demandent donc qui est responsable de la commande de ces appareils photographiques sans aucun rapport avec le métier d'archéologue.

**Marie-Christiane CASALA** répond que certaines personnes ont indiqué que ces appareils étaient utilisables.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle que cet appareil n'a jamais été cité par le groupe de travail dédié au choix des nouveaux appareils photographiques.

**Thomas MAZIERE (CNT)** regrette que la DIR ne tienne pas compte de l'avis du groupe de travail alors que des jours-hommes ont été dépensés pour le mettre en place.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** insiste sur le fait qu'aucun responsable d'opération n'utilisera ces appareils.

**Fabrice MARTI (CNT)** regrette que la DIR néglige ainsi l'avis des utilisateurs de terrain.

**Marie-Christiane CASALA** indique que l'avis des utilisateurs n'est pas toujours compatible avec les budgets de l'établissement.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** reconnaît que l'appareil photographique choisi est le moins cher mais répète qu'il n'est pas utilisable. Jusqu'à présent, les archéologues disposaient de Canon PowerShot G11 qui fonctionnaient très bien. La question qui se pose est la suivante : est-il préférable de doter tous les agents d'appareils de mauvaise qualité ou de prévoir un appareil de bonne qualité pour deux agents ?

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** constate que les outils livrés aux agents après qu'ils ont passé commande auprès de leurs AST ne correspondent jamais à leurs besoins. Le nombre d'intermédiaires par lesquels ces commandes transitent est trop important.

**Frédéric BLASER (CNT)** demande ce que deviennent les appareils photographiques qui sont en réparation.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** rappelle que l'établissement ne dispose plus de service de réparation.

**Marie-Christiane CASALA** demande si les GMC servent d'interlocuteurs aux agents sur ces questions techniques.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** répond par la négative. Ce sont les AST qui servent d'interlocuteurs aux agents. Dans les faits, les commandes se décident de façon assez désordonnée, chacun devant émettre ses souhaits à la va-vite auprès de l'AST concerné.

**Marie-Christiane CASALA** objecte que les commandes ne sont pas individuelles. Le gestionnaire intervient tout de même en bout de chaîne.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** indique qu'il ne revient pas au gestionnaire de passer la commande du matériel.

**Marie-Christiane CASALA** précise que les commandes d'appareils photographiques ont été passées avec l'accord des archéologues consultés. Des appareils photographiques de « premier niveau » ont été commandés pour le travail de terrain, et quelques appareils de meilleure qualité pour préparer les publications.

Selon **Pascal RAYMOND (CGT Culture)**, cette politique soi-disant économique est en réalité contre-productive. Dans les faits, les appareils de qualité sont toujours introuvables et tous les agents de terrain se retrouvent tenus d'utiliser des appareils d'une qualité déplorable.

**Marie-Christiane CASALA** demande si tous les agents sont aujourd'hui dotés de l'appareil cité par Edith Rivoire.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** répond que tous ceux qui avaient besoin d'appareil photographique ont été dotés de Nikon Coolpix S6600.

**Marie-Christiane CASALA** demande s'il faut attribuer individuellement les appareils photographiques.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** répond que cette attribution individuelle a été décidée au moment de la commande des Canon PowerShot G11. De la sorte, les agents ont été responsabilisés.

**Dorothee LUSSON (SNAC-FSU)** rappelle que tous les agents n'avaient pas d'appareils à l'époque.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** indique que la solution « un appareil pour deux » a été testée en Ile-de-France, sans grand succès.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle qu'il incombe aux GMC de recenser les besoins du terrain.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande si l'achat de ces appareils a été décidé par la DIR CIF.

**Marie-Christiane CASALA** répond par l'affirmative.

**Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)** demande s'il s'agit d'une erreur. En effet, le Nikon Coolpix P600 était recommandé par le groupe de travail.



**Marie-Christiane CASALA** indique que le parti pris de la Direction, après échange avec les archéologues, a été de faire l'acquisition de plusieurs appareils « bas de gamme » et de quelques appareils « haut de gamme ».

Selon **Edith RIVOIRE (SNAC-FSU)**, ce système est absurde.

**Marie-Christiane CASALA** trouve donc nécessaire d'entamer un travail avec les GMC sur la méthodologie des commandes de matériels.

Pour **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)**, ce travail devra associer des personnels de terrain.

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît la nécessité de faire appel à certaines personnes particulières pour la commande de certains matériels techniques.

**Thomas MAZIERE (CNT)** estime qu'il faut cesser de demander aux GMC de faire des devis s'ils ne comptent pas lancer des travaux. Cette pratique est en effet fréquente.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** le confirme. Plusieurs plombiers en ont fait les frais.

**Marie-Christiane CASALA** admet la nécessité de déterminer plus en amont les travaux à réaliser sur l'année.

**Thomas MAZIERE (CNT)** a entendu dire qu'une directive nationale imposait aux agents de venir sur le terrain avec du matériel (brouettes, pelles, etc.) qui ne leur est plus fourni sur place. La Direction possède-t-elle des informations sur ce sujet ?

**Marie-Christiane CASALA** répond par la négative.

**Thomas MAZIERE (CNT)** ajoute que les GMC souhaitent en savoir davantage sur les mutualisations de matériels entre centres.

**Marie-Christiane CASALA** trouve que ces mutualisations relèvent d'un certain bon sens.

**Thomas MAZIERE (CNT)** indique qu'aucun ordre clair n'est fourni aux GMC sur ce sujet.

**Marie-Christiane CASALA** considère donc qu'il faut fixer un cadre dans ce domaine.

**Thomas MAZIERE (CNT)** précise qu'un problème se pose également avec les commandes des tentes destinées aux chantiers d'hiver.

**Marie-Christiane CASALA** signale qu'il faudra s'interroger aussi sur la durée de vie de ces tentes.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** observe que cette durée de vie est très courte.

**Thomas MAZIERE (CNT)** ajoute que les tentes commandées ne correspondent nullement au travail de chantier hivernal.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** souligne la mauvaise qualité de ce matériel.

Pour **Thomas MAZIERE (CNT)**, ce problème se pose d'autant plus que l'INRAP remporte les chantiers dont personne ne veut (chantiers en plein hiver, dans la boue, etc.).

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît la pertinence de cette question.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle que depuis le déménagement de la DIR à Pantin la place manque pour garer les voitures. Cette question devra aussi se poser.

**Marie-Christiane CASALA** propose de recevoir d'ici la fin de l'année un représentant de chacune des organisations syndicales avec le responsable du service achats pour recueillir tous les points qui posent problème.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** suggère que deux élus soient reçus au lieu d'un.

**Marie-Christiane CASALA** en prend note.

*Edith RIVOIRE quitte la séance à 17 heures 20.*

*La séance est suspendue de 17 heures 20 à 17 heures 35.*

## **VII. Impact sur l'organisation du montage des équipes et des mouvements de personnel.**

### **VIII. Organisation DIR : liens fonctionnels**

*Ces deux points sont traités conjointement.*

**Marie-Christiane CASALA** indique que les élus ont souhaité qu'une expérimentation soit mise en œuvre pour la planification sur les centres archéologiques de Tours et d'Orléans. Ils ont également remis à la DIR une pétition des agents portant sur cette question. Leurs préoccupations portaient sur l'équité dans la planification, la prise en compte des compétences et la limitation des fractionnements d'activités.

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît le bien-fondé de ces préoccupations. Néanmoins, à ses yeux, la réponse à ces préoccupations ne passe pas nécessairement par une localisation des agents de la planification en centre archéologique.

Par ailleurs, un travail devra être mené pour améliorer la mutualisation.

Il est important, en outre, pour répondre au problème du fractionnement des activités, de placer les agents en charge de la planification au plus près des agents responsables des fonctions supports.

Pour toutes ces raisons, la Direction a décidé en accord avec la DRII de ne pas donner suite à la demande exprimée par les agents. La Direction a souhaité répondre aux agents directement, en mettant les élus en copie de son courriel. Un problème de calendrier est survenu au moment de l'envoi de ce courriel. **Marie-Christiane CASALA** a pris connaissance du courrier envoyé par les élus à la DG suite à ce problème.

Comme le courrier intersyndical l'a signalé, **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** indique qu'un vrai problème de dialogue social se pose ici. Les élus sont placés devant le fait accompli, sans qu'aucun dialogue n'ait eu lieu en amont. De plus, une demande légitime, qui a fait l'objet d'un CT extraordinaire et d'une pétition des agents, n'est pas entendue par la Direction. Les agents ne comprennent pas cette situation. En effet, la Direction avait ici la possibilité de mener une réorganisation conforme aux souhaits des agents et n'en a pas profité.

Les élus regrettent vivement cette décision qui aurait dû, selon eux, faire l'objet d'une discussion plus approfondie. Cette situation n'est pas de nature à rapprocher les agents de terrain des décideurs de la DIR CIF et du siège de l'INRAP. En effet, les arguments fournis par la DIR ne seront pas entendus pas les agents, qui constatent simplement que leurs demandes sont systématiquement ignorées.

Pour ces raisons, les élus ne comprennent pas pourquoi la DIR CIF refuse même de faire un essai correspondant à la demande des agents.

**Fabrice MARTI (CNT)** constate que cette demande s'est heurtée à un mur.

**Marie-Christiane CASALA** répond que ce refus porte sur un point particulier. Un travail sera mené sur les autres problèmes soulevés par les élus (fractionnement des activités, équité dans la répartition des agents).

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** tient à rappeler que la DG n'était pas fixée sur le sujet de la planification en juin 2014. La DIR CIF a pris pendant l'été une décision que les élus déplorent d'autant plus que la discussion n'est peut-être pas close au niveau national.

Les élus sont en opposition ferme et farouche sur ce sujet et indiquent que, comme les agents, ils ne croiront plus aux promesses de la DIR.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** ajoute que le fait de disposer d'un agent chargé de la planification dans chaque centre aurait permis de gagner en réactivité.

**Marie-Christiane CASALA** n'en est pas certaine.

Selon **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)**, les agents chargés de la planification auraient de la sorte une connaissance plus fine des activités des agents.

**Thomas MAZIERE (CNT)** observe que l'écart général qui sépare les personnels opérationnels des personnels fonctionnels pose problème. Or ce problème sera accru si la planification se trouve placée sous la responsabilité du gestionnaire de conventions.

**Marie-Christiane CASALA** n'a rien dit de tel.

**Thomas MAZIERE (CNT)** constate néanmoins que les agents en charge de la planification ne disposent pas des compétences scientifiques qui leur permettraient de mieux comprendre les activités qu'ils planifient.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si Marie-Christiane Casala peut présenter aux élus ses choix en matière d'organisation.

**Marie-Christiane CASALA** répond que ces choix n'ont pas encore été posés. Une réflexion est en cours avec la DIR, le CODIR, etc., qui a abouti à la détermination de pistes de solution. **Marie-Christiane CASALA** regrette d'ailleurs de n'avoir pas pu visiter toutes les bases comme elle l'avait souhaité à son arrivée.

Certains éléments de diagnostic ont été dégagés sur ce sujet. Dans l'ensemble, la DIR fonctionne bien (bon niveau de production, bonne qualité scientifique des projets et des opérations, efficacité globale de la structure administrative pour les réponses aux appels d'offres). La CIRA est de cet avis.

Cependant, deux éléments d'organisation doivent être retravaillés :

- Il faut clarifier les circuits de décision, donc retravailler les procédures et les modes opératoires ;
- Il faut clarifier les liens fonctionnels entre les équipes. La DIR doit fonctionner comme une chaîne opératoire, non comme une série de tâches.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si la DIR a consulté les documents réalisés sur ce sujet par la DIR Picardie au début des années 2000, que les élus avaient transmis à M. Lévi Alvarès pour formaliser une chaîne opératoire au niveau de la DIR CIF.

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît l'intérêt de ces documents et répond qu'un travail a été mené à ce sujet avec Gilles Martin.

Selon **Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)**, ces documents mériteraient d'être mis à jour.

**Marie-Christiane CASALA** en convient.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** indique que, grâce à ces documents, il est possible d'identifier tous les acteurs de la DIR ainsi que leurs personnes référentes.

**Marie-Christiane CASALA** distingue les liens fonctionnels qui ont cours au sein de la DIR des liens qui unissent les agents de la DIR avec leurs correspondants au siège. Ces derniers n'ont pas forcément à transiter par la DIR.

Par ailleurs, les liens fonctionnels entre la DIR et les bases archéologiques gagneraient à être clarifiés. Les AST sont-ils seuls à pouvoir assumer ce rôle ?

Selon **Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)**, personne d'autre ne pourrait assumer ce rôle.

**Marie-Christiane CASALA** le reconnaît.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** estime que cette charge pourrait revenir au RO, qui courtcircuiterait FAST.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate que le projet d'harmonisation allait vers un lien hiérarchique entre AST et son équipe en centre archéologique (AT, GMC,...). Il existe des liens fonctionnels resserrés entre l'AST et son équipe en centre archéologique.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** considère que les liens fonctionnels peuvent être multiples.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** en convient. Il reste que le lien entre l'AST, l'AT et le reste de l'équipe est assez évident.

L'interrogation de **Marie-Christiane CASALA** portait en réalité sur les modalités possibles de resserrement des liens fonctionnels dans les bases archéologiques.

**Thomas MAZIERE (CNT)** remarque que l'AST n'est pas en charge de la communication, par exemple.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** objecte qu'il n'est pas prévu qu'il le soit.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que l'enjeu est ici de fluidifier les relations de travail, notamment entre les personnels opérationnels et les personnels fonctionnels.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** déplore l'absence de liens fonctionnels entre les AST et les agents non RO. Parce que les agents non RO dépendent du RO seulement et non de l'AST et celui-ci ne les connaît pas forcément bien. Si un responsable de GRH était placé dans chaque centre, il pourrait compléter le travail des AST.

**Marie-Christiane CASALA** ne croit pas que la planification et la GRH soient équivalentes, quoique l'une n'aille pas sans l'autre.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande comment la DIR entend faire circuler les informations entre les agents et les chargés de planification sans la mise en place du cran de proximité souhaité par les élus. Comment planifier correctement par rapport aux compétences scientifiques, techniques ?

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît que la planification est une démarche difficile. La connaissance des compétences techniques et scientifiques des agents en constitue effectivement un élément important, c'est pourquoi il est nécessaire que les chargés de planification se rendent régulièrement dans les bases.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande si les AST viennent en DIR, et si oui à quelle fréquence.

**Marie-Christiane CASALA** répond par l'affirmative. Les AST viennent une fois toutes les trois semaines, parfois davantage.

Selon **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)**, faire venir les AST pour des réunions de Co-dir ne constitue pas une solution pérenne aux problèmes de planification. De même, encourager les chargés de planification à visiter les bases régulièrement ne suffira pas.

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît la réalité de ces problèmes, mais ne croit pas que l'introduction d'un élément de proximité dans les centres puisse les résoudre.

*Gaelle BRULEY-CHABOT* quitte la séance à 18 heures 15.

Il est bon que les agents en charge de la planification soient responsables d'un portefeuille d'agents dans chaque base, pour pouvoir connaître leurs spécialités. Cependant, pour mettre en œuvre une planification en tenant compte des contraintes de chacun (distances, restrictions médicales, etc.), il est préférable de procéder à grande échelle.

Pour **Thomas MAZIERE (CNT)**, dans la ligne de cette logique il faudrait créer un pôle « planification » au siège.

**Marie-Christiane CASALA** répond que ce n'est pas à l'ordre du jour.

**Thomas MAZIERE (CNT)** observe qu'en GSO, les AST sont toutes les semaines à la DIR, à Pessac. Ils sont donc régulièrement en contact avec les agents de la planification. Il n'en va pas de même en CIF.

**Marie-Christiane CASALA** précise que le propos qu'elle a tenu plus haut porte sur la situation actuelle.

**Frédéric BLASER (CNT)** observe que les planificateurs gagnent toujours à venir sur le terrain.

**Marie-Christiane CASALA** les encourage à le faire.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** prend l'exemple d'un planificateur qui est resté un mois entier en centre à La Courneuve.

**Frédéric BLASER (CNT)** précise que cette expérience a beaucoup appris à cette personne.

Si la proposition des agents avait pour but de résoudre le problème des relations entre personnels opérationnels et personnels fonctionnels, **Marie-Christiane CASALA** considère qu'elle aurait dû lui être soumise pour l'ensemble de la DIR CIF.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** répond que ce problème se pose davantage dans la région Centre qu'en Ile-de-France.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle que le planificateur qui s'est rendu à La Courneuve a jugé cette expérience très instructive.

**Frédéric BLASER (CNT)** en convient, d'autant qu'en DIR l'information circule moins bien que sur le terrain.

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît la nécessité d'améliorer la circulation de l'information.

Selon **Sylvie SERRE (SNAC-FSU)**, l'expérimentation proposée par les élus pouvait tout à fait être généralisée.

**Fabrice MARTI (CNT)** rappelle que l'interrégion CIF fonctionne en réalité comme deux régions distinctes, Centre et Ile-de-France. De nombreux aspects ne peuvent être gérés de la même manière dans les deux régions.

**Thomas MAZIERE (CNT)** ajoute que les agents de la région Centre ont souvent l'impression que tout se passe à Paris. Ils demandent d'ailleurs fréquemment à l'administratrice de CIF de leur rendre visite.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate que ce dialogue direct permet souvent de trouver des solutions aux problèmes rencontrés. Une connaissance fine du terrain est donc nécessaire, surtout pour les agents « invisibles », peu connus par l'administration.

**Marie-Christiane CASALA** objecte que la planification doit également prendre en compte des aspects généraux.

**Dorothée LUSSON (SNAC-FSU)** rappelle l'impact de la planification sur le quotidien des agents.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** ajoute que les enjeux généraux (de MAD, par exemple) doivent être traités entre les administrateurs et les AST.

Pour **Marie-Christiane CASALA**, les grands déplacements pourraient tout à fait dépendre des agents en charge de la planification.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle que, pour justifier la concentration de la planification au niveau des DIR, la DG a expliqué qu'elle devait être placée sous l'égide du secrétaire général.

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît qu'un arbitrage est effectué à ce niveau pour la préparation des affectations, notamment pour les MAD.

**Dorothée LUSSON (SNAC-FSU)** constate ici que l'ensemble de l'organisation de la planification a été décidée à partir de cas marginaux de MAD.

Pour **Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)**, les MAD ne sauraient se dérouler dans de bonnes conditions sans une connaissance approfondie entre les agents planificateurs et le personnel de terrain. Sinon, les agents ont le sentiment d'être des pions, de ne pas être équitablement traités.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** insiste sur l'importance de cette proximité.

**Marie-Christiane CASALA** propose que les agents en charge de la planification se rendent en centres régulièrement. Ils pourraient y passer un mois ou deux, par exemple, au moment de leur prise de fonction.

Pour **Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)**, cette mesure ne leur permettra pas de gagner la confiance des agents. Dès lors, le fonctionnement global en pâtira.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** ajoute que les techniciens seront les premiers à en souffrir.

**Marie-Christiane CASALA** admet qu'un point de désaccord l'oppose aux élus sur ce sujet.

**Fabrice MARTI (CNT)** trouve que le système choisi par la Direction n'est pas acceptable.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** précise que les preuves du dysfonctionnement de ce système sont légion. De nombreux agents peuvent ainsi disparaître des chantiers pendant des mois sans que personne ne s'en rende compte.

**Marie-Christiane CASALA** pense que les élus confondent les planificateurs et les gestionnaires REI.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle le rôle majeur de l'assistant opérationnel sur le terrain.

**Dorothee LUSSON (SNAC-FSU)** constate que le message envoyé par la Direction aux agents est le suivant : les conventions sont plus importantes que le fonctionnement des chantiers, et le nombre de grands déplacements sera augmenté.

**Marie-Christiane CASALA** précise qu'elle s'adressera aux agents pour expliquer la position de la Direction. Elle rappelle que la planification recouvre d'autres aspects que ceux cités par les élus.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** le reconnaît, mais c'est un gâchis énorme et elle demande quelle est la priorité de la Direction dans ce domaine.

**Marie-Christiane CASALA** répond que sa priorité est de trouver le moins mauvais compromis possible, au cas par cas, entre les compétences techniques de l'agent, ses autres activités et la nécessité de placer tous les agents sur les opérations assurées par FINRAP.

**Thomas MAZIERE (CNT)** juge ce fonctionnement contraire au principe d'équité.

S'il n'est pas possible de fonctionner au cas par cas, **Marie-Christiane CASALA** estime que les agents de planification sont inutiles.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** ne voit pas en quoi l'argument énoncé par Marie-Christiane Casala s'oppose au placement de planificateurs dans les centres.

**Marie-Christiane CASALA** précise que, pour prendre en compte l'ensemble de ces paramètres, il faut aussi une proximité avec les personnels qui participent à la préparation des opérations. Or ils se trouvent au niveau de la DIR.

Pour **Thomas MAZIERE (CNT)**, le principal agent en charge de la préparation des opérations reste l'AST.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que d'autres personnels de la DIR y participent, notamment les gestionnaires de conventions.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** insiste sur les liens forts qui unissent les AST et les assistants opérationnels.



**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** considère que le travail des gestionnaires de conventions est sans rapport avec la collecte de données RH dont les élus parlaient plus haut.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que les données RH se trouvent en DIR.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** objecte que des informations sont disponibles sur le terrain.

**Marie-Christiane CASALA** convie qu'elle aurait dû dans le message aux agents évoquer les gestionnaires RH comme les gestionnaires de conventions.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate que la tendance est au renforcement des centres depuis la mise en œuvre de l'harmonisation au niveau national. Il ne faudrait pas que la DIR CIF revienne en arrière. De plus, cette décision aura des conséquences dramatiques sur le plan humain.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que les agents de l'INRAP dépendent d'une organisation publique.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle qu'ils ont un travail scientifique à produire.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle que l'INRAP doit avoir pour principe d'adapter le travail à l'homme et non l'inverse.

**Fabrice MARTI (CNT)** a entendu plusieurs fois le discours inverse.

**Marie-Christiane CASALA** ne croit pas que les hommes doivent s'adapter aux outils. Par contre, il lui semble normal de débattre des questions d'organisation indépendamment des situations individuelles.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** remarque tout de même que depuis 2009 aucun mouvement porté par les agents n'a été accepté par la DIR.

**Marie-Christiane CASALA** n'a pas opposé une fin de non-recevoir à tous les problèmes soulevés par les élus et les agents.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** signale que la Direction produit sans cesse des déclarations d'intention sans que rien ne soit jamais concrétisé.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle qu'à l'issue du plan d'actions lancé sur le site de Tours, des problèmes sont apparus qui dépassaient largement le contexte de ce site. Un CHSCT sera organisé avant fin 2014 pour traiter ces problématiques.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate que les demandes de base des archéologues (pour du matériel, par exemple) ne sont jamais entendues.

Pour **Marie-Christiane CASALA**, le fait que la Direction ait opposé un refus sur un point ne signifie pas qu'elle le fera pour tous.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** observe que ce refus s'accompagne de vagues promesses qui n'ont rien de concret.

**Marie-Christiane CASALA** constate que, pour les élus, seul le lien avec les agents doit compter dans la planification. Or d'autres enjeux se posent.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle que les opérations archéologiques se décident dans les bases.

**Marie-Christiane CASALA** conteste ce point.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** ajoute que les agents préfèrent être envoyés en mission près de leur domicile.

Pour **Marie-Christiane CASALA**, en ce cas l'aspect scientifique des opérations est complètement laissé de côté.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** précise qu'en région Centre les distances sont plus importantes qu'en Ile-de-France.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** souligne que le principal lien fonctionnel de l'assistant opérationnel est celui qui l'unit aux agents. Or la chaîne opératoire envisagée par la Direction n'en tient pas compte.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** ajoute que le lien de l'assistant opérationnel avec le gestionnaire de conventions se limite à des échanges de dates.

**Marie-Christiane CASALA** considère que cet assistant a également des liens avec les AST et avec les agents de planification. En réalité, son lien avec les agents est le plus fréquent, non le plus fort.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** conteste ce dernier point.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** propose de généraliser l'expérimentation suggérée par les élus à l'ensemble de la DIR, si le souhait de la Direction va dans ce sens.

**Marie-Christiane CASALA** n'a rien dit de tel. Elle rappelle que les questions qui se posent ne sont pas propres à la DIR CIF.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** évoque la question des administrateurs. Quelles sont les pistes de la Direction sur ce sujet ?

**Marie-Christiane CASALA** répond que les administrateurs de la DIR assurent les fonctions suivantes :

- Le pilotage de l'activité opérationnelle ;
- Le fonctionnement de la chaîne opérationnelle au sein du plateau DIR ;
- Un travail régulier avec les AST ;

- Le pilotage des sujets administratifs basiques (finances, RH) ;
- La préparation des appels d'offres ;
- La programmation ;
- La coordination scientifique ;
- La formalisation des outils de travail.

La DIR réfléchit actuellement à tous ces sujets. L'enjeu est d'assurer un fonctionnement horizontal – et non plus vertical – de l'équipe des administrateurs, à l'aide d'une meilleure répartition des rôles.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle que les autres DIR de l'INRAP disposent de moins d'effectifs que la DIR CIF. Il s'étonne de voir de nouvelles embauches prévues.

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît que la DIR s'étoffe. Elle précise toutefois que tous les personnels ne seront pas remplacés (l'ATR, par exemple). De plus, les services de contrôle budgétaire et de service achats seront rassemblés en un seul. Le poste de contrôleur budgétaire, créé en 2009, ne sera pas remplacé.

**Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU)** demande ce qu'il adviendra les administrateurs.

**Marie-Christiane CASALA** répond que ces administrateurs sont au nombre de deux et qu'elle s'entretiendra avec eux.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** s'enquiert du contenu du poste de secrétaire général, qui devait initialement assurer toutes les fonctions citées plus haut.

**Marie-Christiane CASALA** précise qu'un problème de coordination générale se pose. En outre, la compétence « marchés publics » manque aujourd'hui à la DIR CIF.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle que cette compétence existe au siège.

Pour **Marie-Christiane CASALA**, il est préférable de doter la DIR d'une personne compétente en la matière.

**Fabrice MARTI (CNT)** s'enquiert de la situation de l'ancien AST de La Courneuve.

**Marie-Christiane CASALA** indique que cette personne ne reprendra pas de fonction à l'INRAP à l'issue de son congé parental.

**Sylvie SERRE** demande si cette décision a trait à des raisons personnelles.

**Marie-Christiane CASALA** n'a pas à faire part aux élus de la conversation qu'elle a eue avec cette personne.

**Pascal RAYMOND (CGT Culture)** demande si cette personne est toujours comptabilisée dans les effectifs.

**Marie-Christiane CASALA** l'ignore. Elle précise que cette personne n'aura pas d'obligation de travail envers FINRAP.

### **IX. Implantation des bases et état de la question SPSI**

**Marie-Christiane CASALA** indique que des décisions seront prises prochainement concernant la mise en œuvre concrète des SPSI. Ces décisions seront vues en CT national puis discutées en CTS. Par ailleurs, les baux des bases ont été reconduits pour une période de trois ans.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** demande quand les élus connaîtront la nouvelle organisation des administrateurs.

**Marie-Christiane CASALA** n'est pas en mesure de répondre à cette question.

### **X. Point d'étape des relations avec le Service Régional de l'Archéologie d'Ile-de-France.**

**Marie-Christiane CASALA** indique que le rendez-vous initialement prévu fin novembre avec le SRA et la DRAC aura lieu début décembre.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** rappelle que la DRAC s'était engagée auprès des agents à organiser une réunion en septembre.

**Marie-Christiane CASALA** reconnaît que des problèmes se sont posés au niveau des agendas.

*Dorothée LUSSON et Guille ROBERT quittent la séance à 19 heures 10.*

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande si la DIR a pu intervenir sur les manœuvres de concurrence déloyale dont le SRA a fait preuve.

**Frédéric BLASER (CNT)** constate que la DIR n'informe pas forcément les élus de ses actions.

**Marie-Christiane CASALA** rappelle que le rendez-vous prévu avec la DRAC a été décalé. Elle précise que, si les tentatives de refus de dossiers se poursuivent, l'INRAP parvient désormais à mieux les contrôler. Ainsi, le problème du chantier de Palaiseau a été réglé en quinze jours.

**Frédéric BLASER (CNT)** insiste sur l'impact scientifique considérable des décalages des chantiers.

**Marie-Christiane CASALA** indique qu'avec l'aide de la DRAC FINRAP est désormais mieux à même de gérer ces problèmes.

**Sylvie SERRE (SNAC-FSU)** constate que le problème des relations avec le SRA ne sera pas résolu prochainement.

**Marie-Christiane CASALA** répond qu'à moyen terme des améliorations seront possibles. A court terme, elles semblent difficiles à mettre en œuvre.

Pour **Frédéric BLASER** (CNT), il est important que les agents aient l'impression que la Direction agit sur ce sujet.

**Marie-Christiane CASALA** répond que ce travail prend du temps. Il faut être vigilant.

### **XI. 75/25 bilan.**

*Ce point est reporté à la prochaine séance.*

*La prochaine séance aura lieu en février.*

*La séance est levée à 19 heures 25.*

**Secrétaire administratif**

**Gilles MARTIN**



**Secrétaire adjoint**

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT)**



**Présidente de séance**

**Marie-Christiane CASALA**



